

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1984)

Rubrik: Afrique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AFRIQUE

En 1984, l'Afrique a continué d'être le théâtre de nombreux conflits armés, troubles et tensions internes, de sorte que ce continent a constitué le principal champ d'activité du CICR, qui a été amené à y engager près de la moitié de ses effectifs, soit quelque 200 délégués répartis en 13 délégations et 5 sous-délégations.

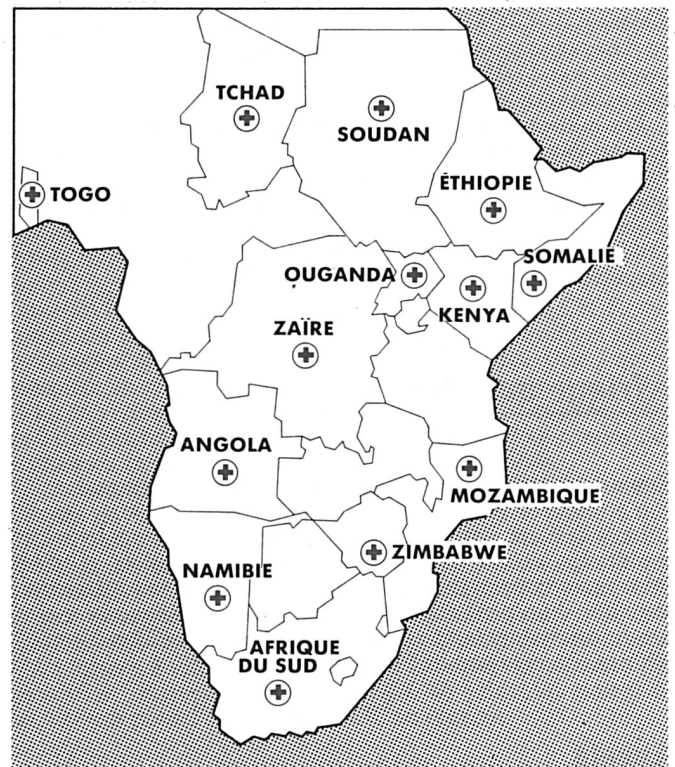
Une attention prioritaire a été accordée aux civils déplacés dans leur propre pays à la suite d'un conflit ou en raison des effets conjugués des troubles intérieurs et de la sécheresse. Contraints à fuir leurs villages devant les combats et la pénurie de vivres, ces civils constituent, en Afrique, une catégorie particulièrement vulnérable demandant protection, assistance médicale et matérielle.

Plus de 70 % du budget total du CICR destiné à couvrir son action spéciale sur le continent africain ont été consacrés aux actions d'assistance en Ethiopie et en Angola, qui se sont considérablement développées au cours du dernier trimestre de 1984. En effet, dans de nombreuses régions conflictuelles au nord de l'Ethiopie, le CICR a été la seule organisation en mesure d'acheminer des secours et de l'aide médicale sur une échelle significative : des centres de nutrition thérapeutique ont été mis sur pied et des distributions générales de vivres ont été organisées sur une base mensuelle. A la fin de l'année, 268.000 victimes y étaient assistées par le CICR.

En Angola, malgré des besoins pressants, les activités de l'institution ont été paralysées pendant le premier semestre de 1984, en raison de l'insécurité et des difficultés qu'a rencontrées le CICR pour obtenir les facilités nécessaires à l'accomplissement de sa mission. En juin, le Président Dos Santos a donné son accord pour un programme visant à couvrir les besoins nutritionnels et médicaux d'environ 200.000 personnes déplacées en raison des luttes internes, principalement sur le Planalto.

Pendant la plus grande partie du premier semestre, le CICR a également réalisé un important programme d'assistance en Ouganda, distribuant, chaque mois, des secours à quelque 100.000 personnes déplacées vivant au nord de Kampala, dans la région dite du « triangle ». Toutefois l'ensemble de l'action de secours a été progressivement interrompue en raison d'une détérioration sensible des conditions de sécurité.

Le CICR a également poursuivi l'exercice de son mandat relatif à la protection des personnes détenues, en visitant des prisonniers de guerre et des détenus d'autres catégories en Ethiopie, en Ouganda, au Tchad, au Rwanda, au Zaïre, en Namibie/Sud-Ouest africain, en Afrique du Sud et en Angola. De plus, usant de son droit d'initiative humanitaire, tel que confirmé dans les statuts de la Croix-Rouge internationale, il a effectué des démarches dans d'autres pays afin d'avoir accès aux détenus incarcérés pour des motifs de sécurité, sans toutefois obtenir les autorisations nécessaires.



Quant à la recherche des personnes disparues et à la transmission des messages familiaux, ces activités ont été particulièrement intenses au Soudan, en Ouganda et en Ethiopie. En outre, le CICR a continué à jouer son rôle d'intermédiaire neutre pour la libération et le rapatriement de civils capturés dans le sud de l'Angola, et à superviser le rapatriement de prisonniers vers leurs pays d'origine.

Tout au long de 1984, le CICR a intensifié ses efforts dans le domaine de la diffusion du droit international humanitaire et des principes de la Croix-Rouge, tentant par là de limiter les effets de la guerre et de faciliter protection et assistance en faveur des victimes.

Au début de 1984, le CICR a évalué le coût, pour l'année en cours, de ses programmes prévus pour 1984 en Afrique à 178.290.000 francs suisses. Tenant compte du solde disponible de la période opérationnelle précédente (15.673.000 francs suisses) et du montant de l'aide alimentaire attendu, (63.579.000 francs suisses), il a lancé un appel de fonds portant sur un montant total de 99.045.000 francs suisses. En réponse à

cet appel, au 31 décembre 1984, le CICR avait reçu 90.309.000 francs suisses en espèces et 40.179.000 francs suisses en nature et en services, en provenance de dix-neuf gouvernements, de la CEE (Communauté économique européenne), du PAM (Programme alimentaire mondial), de divers autres donateurs, ainsi que de quinze Sociétés nationales. Au 31 décembre, les dépenses du CICR pour l'ensemble de ses activités de l'année en Afrique se montaient à 128.409.000 francs suisses; le solde positif, soit 17.252.000 francs suisses, a donc pu être reporté pour financer les activités des premières semaines de 1985.

Par ailleurs, répondant à une invitation du Secrétaire général des Nations Unies, le CICR, représenté par son vice-Président, M. Maurice Aubert, le directeur des Activités opérationnelles et plusieurs collaborateurs, a participé à titre d'observateur à la deuxième Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique (CIARA II) qui s'est déroulée à Genève du 9 au 11 juillet 1984.

Afrique australe

Rapatriement simultané de prisonniers de guerre en mai

Le CICR a organisé la libération et le rapatriement simultanés de 30 prisonniers de guerre angolais et d'un prisonnier cubain détenus par les autorités sud-africaines, ainsi que d'un prisonnier des forces sud-africaines aux mains des autorités angolaises. L'opération a eu lieu les 22 et 23 mai à N'Giva, dans le sud de l'Angola.

Angola

En date du 20 septembre 1984, la République populaire d'Angola a adhéré aux quatre Conventions de Genève du 12 août 1949, ainsi qu'au Protocole I additionnel relatif à la protection des victimes de conflits armés internationaux. Le CICR, rappelons-le, base son action et ses offres de services sur l'article 3 commun aux Conventions.

Au cours du premier semestre, le CICR, fortement préoccupé par le sort des populations victimes de la situation conflictuelle prévalant dans le pays, a persévéré dans ses démarches en vue de reprendre son action d'assistance. Celle-ci avait été considérablement réduite depuis juillet 1983 en raison à la fois de la précarité des transports, de l'insécurité régnant dans les zones conflictuelles et de la difficulté d'obtenir des autorités concernées un accord de principe permettant au CICR de travailler selon ses critères habituels. Devant la gravité de la situation, un mémorandum récapitulant les démarches déjà entreprises par le CICR auprès des autorités et réaffirmant la disponibilité de l'institution à organiser, en collaboration avec la Croix-Rouge angolaise, une action humanitaire d'urgence, a été remis, le 6 mars, au ministre des

Relations extérieures. Parallèlement, plusieurs pays ont été approchés dans l'esprit de l'article 1 commun aux Conventions afin qu'ils soutiennent les propositions concrètes faites par le CICR au gouvernement de Luanda.

En outre, le CICR a également rappelé à plusieurs reprises, au cours de discussions avec les parties, la nécessité impérative de prendre toutes les mesures pour garantir le respect des populations civiles.

Le 6 juin, le directeur des Activités opérationnelles du CICR, M. Jean-Pierre Hocké, accompagné du délégué général pour l'Afrique, M. Jean-Marc Bornet, a été reçu à Luanda par le Président Dos Santos, ainsi que par divers dirigeants, notamment M. Lucio Lara, secrétaire général des organisations de masses, M. Lopo de Nasciemento, ministre du Plan, M. Paulo Jorge, ministre des Relations extérieures, et M. Ferreira Neto, ministre de la Santé. Au cours de cette mission, un accord est intervenu avec le Président Dos Santos, aux termes duquel les autorités angolaises ont accepté le plan d'urgence proposé par le CICR permettant de fournir, par étapes et selon les modalités de l'institution, l'assistance alimentaire et médicale nécessaire à la survie de près de 200.000 civils affectés dans les provinces de Benguela, Bié, Huambo, Huila, Moxico et Cunene.

La présence sur place d'un dispositif de base du CICR déjà établi, et l'existence d'une coordination des activités avec la Croix-Rouge angolaise, puis avec les autorités locales, ont permis la mise en place de la logistique indispensable au déroulement des opérations de secours. Celles-ci ont débuté dès le mois de septembre, après les premières missions d'évaluation effectuées en juillet et en août.

Un appel de fonds extraordinaire pour le financement du lancement de cette action a été fait aux donateurs au mois de juin, portant sur 22 millions de francs suisses venant s'ajouter au budget de 14 millions déjà affecté à l'Angola pour 1984.

Concernant la partie sud de la province du Cunene jouxtant la Namibie, le CICR y a continué sa mission en raison de la poursuite de l'intervention sud-africaine dans la région. Cette action, effectuée à partir de N'Giva, était surtout d'ordre médical ou était liée aux activités de l'Agence de recherches. Toutefois des problèmes de logistique et de ravitaillement ont entraîné, en mars, le retrait momentané de la sous-délégation.

Assistance matérielle

Comme indiqué précédemment, les efforts du CICR tendant à fournir une aide alimentaire aux victimes de la situation conflictuelle ont été très sérieusement entravés pendant le premier semestre de 1984; en conséquence, toute l'action d'assistance a été stoppée en mars 1984, sur le Planalto, mais a continué, quoique dans une moindre mesure, à Lobito et à Benguela. Au total, de janvier à mai 1984, le CICR a distribué 645 tonnes d'assistance à 75.500 bénéficiaires.

Profondément préoccupé par la situation dramatique prévalant dans certaines provinces d'Angola touchées par les hostilités, où le nombre de personnes civiles affectées était estimé à environ 500.000, dont 200.000 avaient besoin d'une aide d'urgence alimentaire et médicale, le CICR a élaboré,

ANGOLA



courant avril, des propositions concrètes d'action, à savoir un programme d'urgence prévoyant des distributions de secours en faveur des quelque 200.000 civils les plus affectés. Se déroulant en trois phases successives sur une période de six mois, ce plan devait permettre de secourir, dans un premier temps, 50.000 personnes dans les provinces de Benguela et de Huambo, puis 75.000 personnes supplémentaires, et toucher, au cours d'une troisième phase, 200.000 bénéficiaires au total dans les provinces de Benguela, Huambo, Bié, Moxico, Huila et Cunene.

Dès qu'il a obtenu l'accord de principe des autorités angolaises, le CICR a dépêché, début juillet, une équipe de délégués chargés de planifier et de préparer techniquement l'action d'assistance. Pendant que les infrastructures logistiques en matériel et en personnel étaient mises en place de juillet à septembre, des évaluations nutritionnelles préliminaires étaient effectuées aux fins de définir un programme d'action prioritaire.

Le CICR a aussi procédé, durant cette période, à quelques distributions de vivres en faveur de populations souffrant de malnutrition grave, en particulier dans la province de Benguela. Toutefois, afin de ne pas déstabiliser davantage la situation économique-sociale en période de semailles, il s'est limité à constituer pendant ces semaines des stocks dans chacun des

lieux de distribution (en moyenne 80 tonnes), avant de commencer, à mi-octobre, des distributions de secours sur une large échelle.

Dans un pays où certaines routes et voies ferrées sont souvent impraticables pour des raisons de sécurité, où les pistes des aéroports sont parfois endommagées et les ports engorgés, le CICR a été confronté à des problèmes très complexes pour acheminer régulièrement ses secours vers les provinces affectées et les lieux d'intervention choisis. En fait, 90% des secours arrivant dans les ports de Lobito et de Namibe ont dû être transportés par avions gros-porteurs des aéroports de Benguela et de Namibe jusqu'aux principaux centres de distributions du Planalto: Huambo et Kuito; seuls 10% ont été acheminés par train de Namibe vers Lubango ou de Lobito vers Ganda et Cubal.

Dès la fin octobre, des distributions générales adaptées à chaque type de situation ont été organisées, avec l'accord des autorités locales et sous le contrôle des délégués du CICR, en faveur des populations ayant subi les effets du conflit et dont les moyens de subsistance restaient insuffisants. Une ration complète, moyenne, de survie distribuée représentait environ 15 kg de vivres par personne, pour un mois. Du 1er septembre au 31 décembre 1984, le CICR a distribué 2.596,8 tonnes de secours en faveur de quelque 160.000 bénéficiaires.

Concernant le support logistique de l'opération, 4 bateaux chargés de 6800 tonnes de marchandises pour le compte du CICR ont accosté dans les ports angolais de Lobito et Namibe; 3 avions cargos et 6 petits avions ont transporté un total de 5035 tonnes de secours sur le Planalto; par train, 470 tonnes d'assistance et 40.000 litres de carburants ont été acheminés de Lobito à Huambo durant le mois de septembre, 375,5 tonnes à Ganda et à Cubal et 55 tonnes de secours de Namibe à Lubango; à la fin de 1984, 66 véhicules étaient à disposition pour l'action du CICR en Angola.

Assistance médicale

EN FAVEUR DES PERSONNES DEPLACÉES SUR LE PLANALTO.— Compte tenu des difficultés rencontrées depuis juillet 1983, la pharmacie du CICR à Huambo a fermé ses portes en février 1984; les stocks de médicaments ainsi que le matériel médical pour une valeur de 150.000 francs suisses ont été remis aux hôpitaux des missions religieuses de Huambo et Caluquembe.

Faisant suite à l'accord de principe donné par le Président Dos Santos, une équipe du CICR composée d'un médecin, d'un nutritionniste et d'un hygiéniste, a effectué, du 1^{er} juillet au 20 août, une mission d'évaluation médico-nutritionnelle dans les provinces de Benguela, Huambo et Bié, et a conclu que la situation était sérieuse, particulièrement dans les provinces de Huambo et de Bié. Aussi, le centre de réhabilitation nutritionnelle du CICR à Kuito a-t-il été réactivé dès la fin du mois d'août.

A partir du mois de septembre et jusqu'à la fin de l'année, l'équipe médicale du CICR a procédé à des mesures de l'évolution de la situation nutritionnelle parmi les catégories

de populations les plus vulnérables (enfants de moins de 6 ans, femmes enceintes ou allaitantes), en priorité auprès de personnes récemment déplacées à la suite de troubles. En cas de constat de dégradation, le CICR a réagi soit en procédant à des distributions générales (voir sous chapitre «assistance matérielle»), soit en ouvrant des centres de réhabilitation nutritionnelle où étaient accueillis les enfants souffrant de malnutrition sévère (et quelquefois même leurs accompagnants) qui recevaient régulièrement des repas composés d'une bouillie de «papa» (mélange de farine de maïs, d'huile, de lait et de sucre), et de lait préparés sous le contrôle du personnel médical du CICR. Du savon, des vêtements et des couvertures ont également été distribués. Dans certains cas, la nourriture était directement donnée à la population qui s'organisait elle-même pour la préparer et nourrir les enfants. A la fin de l'année 1984, 18 centres nutritionnels (d'une capacité de 200 à 300 enfants chacun) étaient en fonction dans les provinces de Huambo (9), Bié (6) et Benguela (3) accueillant quelque 4.400 enfants souffrant de malnutrition sévère.

D'octobre à décembre, le personnel médical du CICR, assisté par du personnel local, a donné 7.243 consultations médicales.

Dans toutes les localités où est intervenu le CICR, deux ingénieurs sanitaires ont fait creuser des puits, protéger les sources et installer des latrines. A la fin de 1984, 30 puits et 60 latrines avaient été établis.

Parallèlement, les infirmières ont enseigné les règles de l'hygiène primaire aux travailleurs des centres nutritionnels et aux mères de familles dont les enfants étaient pris en charge.

En outre, le CICR s'est efforcé de porter assistance aux blessés de guerre dans toutes les zones touchées par son action, en procédant à des évacuations médicales sur l'hôpital civil de Huambo. En tout, pendant la période considérée, 203 personnes gravement blessées ou malades ont été évacuées, par avion, des dispensaires des municipalités vers les hôpitaux des capitales provinciales. Afin de renforcer les structures médicales existantes, le CICR a fourni du matériel médical et des médicaments (8 tonnes distribuées, de septembre à décembre) et a assuré la formation du personnel local des hôpitaux et des dispensaires des provinces assistées.

CENTRE ORTHOPÉDIQUE DE BOMBA ALTA (HUAMBO).— Depuis 1979, le CICR gère, avec le ministère de la Santé qui a pris le relais de la Croix-Rouge angolaise depuis août 1983, le centre de prothèses de Bomba Alta (banlieue de Huambo). Ce centre fonctionne sous la responsabilité de deux prothésistes et d'un physiothérapeute expatriés. Comme les années précédentes, les prothèses fabriquées à Bomba Alta ont été ajustées aux patients sur place. Un centre d'accueil (Abrigo), géré conjointement par le ministère de la Santé, la Croix-Rouge angolaise et le CICR, a abrité en permanence environ 80 patients en attente d'être équipés de prothèses, et une cinquantaine de blessés en traitement ambulatoire à l'hôpital de Huambo.

En septembre, un incendie a détruit une partie du centre de Bomba Alta, mais dès le mois de novembre, les activités avaient repris à un rythme normal.

Durant l'année 1984, 302 patients ont été équipés de prothèses et le centre de Bomba Alta a fabriqué 1.025 paires de cannes anglaises. Le centre a également commencé la fabrication de chaises roulantes.

EN FAVEUR DE LA POPULATION AU SUD DE LA PROVINCE DU CUNENE.— Pendant les trois premiers mois de l'année, l'infirmier du CICR, assisté par le personnel local, a continué à donner des consultations médicales à N'Giva et dans les environs, où près de 80% de la population souffrait de malaria. En conséquence, d'importantes quantités de chloroquine ont été fournies par le CICR.

En mars, le matériel médical restant a été remis à la mission religieuse de Mongua.

Diffusion et information

A partir du début de septembre, un délégué chargé de la diffusion a rejoint la délégation du CICR en Angola. En collaboration avec les dirigeants locaux et les responsables de la Croix-Rouge angolaise dans les différentes régions du pays où se déroulait l'action, il s'est efforcé d'expliquer au plus large public — brochures, affiches, diapositives ou films à l'appui — quels sont le rôle, les principes et les critères d'action du CICR, en particulier en Angola.

Protection

Faisant suite à la mission du Président Hay en avril 1983, et à l'aide-mémoire remis peu après aux autorités angolaises qui précisait les modalités d'action de protection du CICR, la délégation de Luanda a réitéré, en janvier 1984, les offres du CICR visant à obtenir l'accès aux personnes détenues en raison de la loi sur la sécurité de l'Etat, cela en vue de réaliser une action de protection, et éventuellement d'assistance dans les prisons. A la fin de 1984, ces démarches n'avaient toujours pas abouti.

Les délégués du CICR ont pu visiter, au mois de mai, un prisonnier de guerre appartenant aux forces sud-africaines capturé par l'armée angolaise en décembre 1983, dans le cadre de la préparation de l'échange de prisonniers de guerre entre l'Afrique du Sud et l'Angola qui a eu lieu, sous les auspices du CICR, les 22 et 23 mai (voir ci-dessus).

Agence de recherches

En 1984, les services de l'Agence de recherches ont fonctionné à Luanda, Huambo, Kuito, Lobito/Benguela et Lu-bango. Le bureau de N'Giva a été fermé en mars.

Au total, l'Agence de recherches du CICR en Angola a traité 241 demandes de recherches, dont 81 ont abouti; elle a organisé 4 réunions de familles et échangé 236 messages familiaux.

Relations avec l'UNITA

Les problèmes de sécurité rencontrés au cours de 1982 et la suspension temporaire de l'action d'assistance du CICR en faveur des personnes déplacées sur le Planalto qu'ils ont entraînée en 1983 et en 1984, ont amené le CICR à aborder la question avec des représentants de l'UNITA en Europe et en Afrique, afin d'obtenir les garanties indispensables pour permettre la reprise de son action humanitaire, notamment en ce qui concerne les aspects relatifs à la sécurité.

A l'occasion des libérations de prisonniers détenus par l'UNITA, les délégués du CICR se sont rendus à quatre reprises (en avril, juin, septembre et novembre) au sud de l'Angola, où ils ont pu s'entretenir avec M. Savimbi de ces problèmes de sécurité, et rappeler l'obligation conventionnelle de respecter les populations civiles.

Ces missions ont abouti à la libération, par l'UNITA, d'un total de 148 personnes qui ont été rapatriées par les soins du CICR, avec l'aide de la délégation de Pretoria. La majorité des captifs libérés (95 Portugais, 15 Philippins, 5 Mexicains, 4 Espagnols, 1 Italien, 1 Colombien, 1 Brésilien, 1 Japonais, 1 Polonais, 1 Capverdien) ont été remis à leurs représentants diplomatiques en Afrique du Sud, tandis que 20 Tchécoslovaques ont été emmenés à bord d'un avion affrété par le CICR à Kinshasa (Zaire), où ils ont été pris en charge par les autorités consulaires de leur pays; quant aux 3 Bulgares libérés en novembre, ils ont été accompagnés par le CICR jusqu'à Sofia.

Le CICR a également fourni une assistance en faveur des blessés de guerre (matériel médical d'urgence) pour un montant d'environ 10.000 francs suisses.

Dispositif

A la fin de 1984, la délégation du CICR en Angola comprenait 92 personnes «expatriées» réparties entre la délégation de Luanda et les sous-délégations de Huambo, Kuito, Lobito/Benguela, Namibe et Lubango.

Parmi ces collaborateurs, 17 venaient des Sociétés nationales. Le nombre des employés locaux s'élevait à 733 au mois de décembre.

Afrique du Sud

Dans le contexte de tension qui prévaut en Afrique du Sud, plus particulièrement depuis les graves événements du mois de septembre (grèves et émeutes dans le Transvaal, arrestations massives...), le CICR a tenté d'établir un inventaire des problèmes humanitaires qui se posent pour en dégager plus précisément ceux qui résultent directement de la situation de troubles et de tensions internes, avec l'espoir de relancer les négociations pour une meilleure protection de certaines catégories de personnes.

Au mois d'avril, le délégué général du CICR pour l'Afrique s'est rendu en Afrique du Sud, afin de s'entretenir avec les autorités sud-africaines et la délégation basée à Pretoria des activités du CICR dans la région.

Comme en 1983, la délégation de Pretoria a joué un rôle logistique très actif en rapport avec les missions qui ont été effectuées au sud de l'Angola, en particulier dans le cadre des libérations de prisonniers détenus par l'UNITA et de l'approvisionnement de la délégation de N'Giva durant les trois premiers mois de l'année (voir ci-dessus sous «Angola»).

Protection

La délégation du CICR basée à Pretoria a continué ses visites aux prisonniers de sécurité condamnés et aux personnes détenues à titre préventif en vertu de la Section 28 de l'«Internal Security Act of 1982», ces deux catégories étant les seules auxquelles les autorités de la République d'Afrique du Sud ont jusqu'à présent accordé l'accès au CICR. Comme chaque année depuis 1969, le CICR a effectué une série annuelle de visites: du 26 août au 13 septembre, quatre délégués et un médecin venus de Genève se sont rendus dans 8 lieux de détention, où ils ont rencontré 315 prisonniers de sécurité, dont 16 détenus à titre préventif. Un entretien avec le ministre de la Justice, M. Coetzee, a clos cette série de visites.

A l'instar des années précédentes, le CICR, usant de son droit d'initiative, a réitéré ses démarches auprès des autorités concernées, en particulier lors de la mission du délégué général pour l'Afrique à Pretoria, afin d'obtenir l'autorisation de visiter, selon ses modalités habituelles, les détenus pour raisons de sécurité appartenant à d'autres catégories, soit, en particulier, les personnes détenues en vertu des sections 29 et 31 de l'«Internal Security Act of 1982», les détenus inculpés («waiting for trial»), ainsi que les prisonniers de sécurité condamnés à mort. A fin 1984 aucune suite positive n'avait été donnée à ces démarches.

Depuis le début de l'année, les délégués ont visité, à six reprises, à Pretoria, un prisonnier de guerre cubain capturé lors de l'offensive des forces sud-africaines dans le sud de l'Angola en décembre 1983. Comme indiqué ci-dessus, celui-ci a été libéré le 22 mai à N'Giva, sous les auspices du CICR.

La délégation de Pretoria s'est également préoccupée du sort des détenus de sécurité au Venda, au Ciskei et au Transkei.

Les délégués ont séjourné à quatre reprises à Thohoyandou afin, notamment, de poursuivre les démarches en vue d'accéder à l'ensemble des détenus de sécurité incarcérés au Venda. A la fin de mai 1984, 3 prisonniers de sécurité ont été visités à la prison centrale de Thohoyandou, mais ils n'ont pu être revus par la suite. Les délégués ont également effectué des missions au Ciskei, en mars, en juin et en novembre, afin de poursuivre les négociations pour les visites aux détenus de sécurité, conformément à l'offre de services présentée par l'institution en décembre 1983. Ces négociations n'ont abouti à aucun résultat positif. Les mêmes démarches ont été poursuivies au Transkei, à l'occasion de deux missions à Umtata, au mois de juillet et au mois de décembre, visant à relancer l'offre de

services faite par le CICR en mai 1982 demandant l'accès aux détenus de sécurité au Transkei. Aucune visite n'a pu être réalisée en 1984.

Assistance

En complément à son action de protection, le CICR a continué son programme d'assistance en faveur soit d'ex-détenus de sécurité, soit de familles de détenus de sécurité se trouvant dans le besoin. Le nombre de bénéficiaires de cette action d'assistance a été de l'ordre de 400 personnes par mois. Les secours ont été fournis sous la forme de colis de vivres, de couvertures et de prise en charge des frais de transport des personnes rendant visite à leur proches parents en détention, pour un montant total de 323.125 francs suisses. Le CICR a également financé des traitements médicaux.

A l'issue de la série de visites effectuées en septembre, le CICR a été autorisé à fournir une aide destinée en priorité aux prisonniers de sécurité, équivalant à 15.000 francs suisses.

Par ailleurs, les délégués du CICR ont effectué au mois d'octobre une mission dans la région de Gazankulu, afin d'évaluer les besoins de la population civile déplacée venue du Mozambique; des couvertures ont été distribuées à cette occasion.

Agence de recherches

En collaboration avec la Croix-Rouge sud-africaine, la délégation de Pretoria a traité une centaine de cas relatifs à des demandes de recherches et à des demandes de rapatriements, de transferts et de réunions de familles. Quelque 212 messages familiaux ont été échangés en cours d'année.

Diffusion et information

Durant la première quinzaine de mai, le délégué du CICR auprès des forces armées s'est rendu en Afrique du Sud, où il a donné plusieurs conférences sur le droit des conflits armés et le CICR à différents publics, notamment au collège de l'Armée et au Conseil national de la Croix-Rouge sud-africaine.

Tout au long de l'année, à l'occasion de leurs missions dans les «townships», ainsi qu'au Venda, au Ciskei et au Transkei, les délégués ont expliqué le rôle, les principes et les activités du CICR. Diverses publications du CICR ont été distribuées à de nombreux interlocuteurs.

Namibie/Sud-Ouest africain

Les opérations militaires se sont poursuivies en 1984, entre les forces sud-africaines d'une part, et la SWAPO d'autre part. Aussi, en 1984, la délégation de Windhoek a-t-elle continué d'intervenir en faveur des prisonniers de guerre angolais et des prisonniers de sécurité détenus en Namibie.

Dans ce contexte, rappelons qu'en date du 18 octobre 1983, le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, établi en 1967 par les Nations Unies en qualité d'autorité légale chargée d'administrer la Namibie jusqu'à son indépendance, a déposé auprès du Conseil fédéral suisse un instrument d'adhésion aux quatre Conventions de Genève du 12 août 1949 et aux deux Protocoles additionnels du 8 juin 1977. Cette adhésion avait été demandée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 37/233 (1982). Sa validité a été contestée auprès du depositaire par la République d'Afrique du Sud le 12 mars 1984.

Protection

En 1984, les délégués du CICR ont été autorisés à poursuivre leurs visites trimestrielles (en février, mai, août, octobre) aux personnes détenues au camp de Mariental en vertu du décret No 9 de l'administrateur général («AG9»). Au nombre de 131 en février, ces détenus «AG 9» incarcérés en 1978 n'étaient plus que 76 en août; tous, sauf un, ont été libérés au mois d'octobre. Ce dernier a été visité à la prison de Windhoek en décembre. En dépit de démarches répétées du CICR auprès des autorités compétentes, en particulier lors de la mission du délégué général pour l'Afrique à Windhoek en avril, le CICR n'a pas obtenu l'accès aux autres détenus de cette catégorie incarcérés dans les prisons du territoire.

Par ailleurs, comme l'année précédente, les délégués ont visité, à la prison de Windhoek, des détenus de sécurité condamnés, en février, juin, septembre et décembre (successivement au nombre de 7, 10, 10, 8), ainsi que 7 détenus «AG 26» vus pour la première fois en décembre.

Parallèlement, les délégués ont poursuivi leurs démarches pour obtenir l'accès à tous les détenus de sécurité, y compris aux personnes sous interrogatoire, mais sans succès.

A la suite de l'opération lancée par les forces sud-africaines dans le sud de l'Angola, le CICR, se basant sur les articles 69, 70 et 126 de la III^e Convention de Genève, est intervenu auprès de la puissance détentriche pour rappeler les délais conventionnels de notification des captures, et demander l'accès aux prisonniers. A la suite de cette démarche, 15 prisonniers de guerre angolais ont été notifiés au CICR. Ils ont pu être visités, au camp de Mariental, en février et en mai, en même temps que 14 autres prisonniers de guerre angolais capturés en 1982. Tous ont été libérés et rapatriés sous les auspices du CICR les 22 et 23 mai 1984 (voir page 10).

Assistance

Le CICR a poursuivi son programme d'assistance en faveur des familles de détenus et des détenus récemment libérés, sur des bases similaires à celui en cours en Afrique du Sud. Malgré les difficultés rencontrées pour établir le contact avec les familles qui habitent parfois des régions peu accessibles, le programme a augmenté de volume en 1984. Un montant de 68.649 francs a été consacré à l'assistance aux familles des

détenus et aux secours remis lors des visites aux détenus et aux prisonniers de guerre. Des bons de transport ont été fournis aux familles des détenus, ce qui a facilité leurs déplacements pour visiter leur parent, soit à la prison de Robben Island, en Afrique du Sud, soit en Namibie/Sud-Ouest africain.

Durant les mois d'octobre et de novembre, les délégués ont effectué diverses tournées d'évaluation au nord du pays (Ovambo, Kavango, Kaokoland), ainsi qu'au Damaraland et au Namaland, afin de se rendre compte de la situation nutritionnelle de la population se trouvant en zone conflictuelle et/ou affectée par la sécheresse. A la suite de ces missions, des programmes d'assistance ponctuelle ont été mis sur pied et devraient débuter en 1985.

Agence de recherches

Au total, en 1984, 320 messages familiaux ont été échangés par l'intermédiaire de l'Agence de recherches de la délégation de Windhoek. Celle-ci a également traité près d'une centaine de demandes de recherches.

Diffusion et information

Afin de mieux faire connaître le droit international humanitaire, le rôle et les activités du CICR, les délégués ont donné plusieurs conférences illustrées de films, notamment à l'occasion d'une visite de détenus au camp de Mariental, à l'hôpital de Rundu ainsi qu'à de jeunes recrues de la police sud-africaine.

Mozambique

Compte tenu de l'aggravation de la situation conflictuelle dans certaines régions du Mozambique, le CICR n'a pas cessé d'entreprendre des démarches auprès des autorités en vue de pouvoir débiter une action d'assistance en faveur des civils victimes du conflit. Malgré la situation d'urgence, aucune action d'assistance n'avait pu être engagée à la fin de l'année, car les négociations sur la question des modalités d'action du CICR, notamment la possibilité d'évaluer les besoins des victimes, de participer aux processus de distribution de secours et au contrôle de leur destination, n'avaient pas encore abouti.

Protection

A la suite, d'une part, des déclarations du Président Samora Machel, à Bissau le 20 décembre 1983, selon lesquelles le CICR était invité à visiter quelque 3.500 «éléments capturés» et, d'autre part, de la mission du délégué général pour l'Afrique à la fin de décembre 1983 (voir Rapport d'activité 1983), le CICR a offert ses services, le 3 janvier 1984, pour visiter toutes

les personnes détenues en raison des hostilités. Malgré les rappels de la délégation de Maputo, aucune réponse définitive n'avait été donnée à la fin décembre 1984.

Ainsi qu'en 1982 et en 1983, le CICR a été amené, à la demande des familles ou des représentants des pays d'origine, à se préoccuper du sort de plusieurs ressortissants étrangers de diverses nationalités enlevés par le «Mouvement de la résistance nationale mozambicaine». Des messages familiaux ont notamment été transmis par son intermédiaire.

Assistance médicale

L'action du CICR en faveur des invalides de guerre mozambicains, concrétisée depuis le 1er avril 1981 par l'activité du centre orthopédique de l'hôpital central de Maputo, s'est poursuivie et s'est développée en 1984. L'accord de coopération technique passé entre le ministère de la Santé et le CICR a été reconduit pour une année, soit jusqu'au 31 mars 1985. En avril, dix techniciens locaux supplémentaires ont passé avec succès l'examen final sanctionnant deux ans de formation orthopédique. Depuis le début de l'action, 534 patients — dont 242 en 1984 — ont été appareillés avec des prothèses fabriquées et ajustées dans ce centre à l'aide de matières premières disponibles sur le marché local.

En décembre 1984, deux prothésistes du CICR travaillant à Maputo se sont rendus à Beira où ils ont préparé l'installation d'un atelier de réparation de prothèses à l'hôpital central de cette ville, ce qui devrait permettre aux patients d'éviter des déplacements vers la capitale.

Zimbabwe

Outre ses activités au Botswana, au Lesotho, au Malawi et en Zambie, le délégué régional du CICR basé à Harare a régulièrement maintenu le contact avec les autorités du Zimbabwe, à propos surtout des événements du Matabeleland, du problème des ressortissants mozambicains affluant le long de la frontière avec le Mozambique, et de la question de la protection des personnes détenues en raison des événements.

De passage à Harare au début d'avril, le délégué général pour l'Afrique, M. Bornet, a été reçu, notamment, par M. Munangagwa, ministre d'Etat à la Sécurité, avec lequel il a abordé la question de la situation à l'intérieur du pays. Il a réitéré la disponibilité du CICR pour entreprendre une éventuelle action d'assistance et de protection, en rappelant l'offre de services faite par le CICR en 1983 concernant l'accès à toutes les personnes détenues ou arrêtées en raison des événements. Sur ce dernier sujet, aucune réponse positive n'était parvenue au CICR à la fin de 1984.

Dans le domaine de l'Agence de recherches, la délégation a soutenu le travail effectué par la Société nationale. Elle a continué à traiter quelques cas de demandes de recherches et à transmettre des messages familiaux en provenance ou à destination d'autres pays d'Afrique australe.

Dans le domaine de la diffusion et de l'information, un certain nombre de publications du CICR ainsi que des cassettes expliquant et illustrant diverses activités du CICR et destinées à des émissions de radio ou de télévision ont été envoyées aux Croix-Rouges des pays couverts par la délégation régionale de Harare.

Assistance médicale

A la suite d'une mission au Zimbabwe du spécialiste du CICR pour les questions orthopédiques et en réponse à une demande du ministère de la Santé, le CICR a décidé la création d'un centre orthopédique à Bulawayo, chef-lieu du Matabeleland, en faveur des handicapés de guerre qui seraient quelque 20.000 dans ce pays. Ce projet a été mis en route dès le mois de septembre par un orthopédiste du CICR. Un accord tripartite entre le CICR, le ministère de la Santé et la Société nationale a été signé le 20 décembre. Il revient au CICR d'assurer le fonctionnement du centre sur le plan du financement, de l'équipement et de la formation du personnel, le ministère de la Santé et la Croix-Rouge zimbabwéenne se chargeant plus spécialement de localiser et d'accueillir les patients.

Commencée en 1983, l'action d'assistance du CICR au «Zimbabwe Project», organisation charitable qui s'occupe de la réhabilitation des victimes de guerre, s'est terminée en juin 1984. Elle a consisté à prendre en charge les frais d'opticiens et l'achat de lunettes pour d'anciens détenus et réfugiés, pour un montant d'environ 3.900 francs suisses.

Secours

L'instauration du couvre-feu au Matabeleland de janvier à fin avril, accompagnée de l'interdiction de se déplacer, a causé d'importants problèmes de ravitaillement dans la région. Afin de soulager les victimes de cette insécurité, le CICR a fourni, de février à juin, une assistance ponctuelle de l'ordre de 50 tonnes d'aliments à haute valeur nutritive, ainsi que des couvertures. Ces secours étaient principalement destinés à quelque 22.000 enfants dépendant des écoles de la «Catholic Commission on Social Service and Development» (CSSD) du diocèse du Matabeleland.

Une aide ponctuelle (3 tonnes de haricots et 210 couvertures), a également été dispensée à des détenus et à leurs familles dans l'indigence.

Le montant total des secours distribués au Zimbabwe s'est élevé à 97.902 francs suisses.

Autres pays

— Le délégué du CICR basé à Maputo a effectué de brèves missions au **Swaziland** afin de maintenir le contact avec les autorités et la Société nationale.

— Du 27 au 29 février, le délégué régional du CICR basé à Harare a effectué une brève mission à Maseru afin de maintenir les contacts avec les autorités et la Société nationale du **Lesotho**.

— Les 26 et 27 mars, puis à nouveau du 10 au 13 décembre, ce même délégué a séjourné au **Malawi** pour traiter avec la Société nationale des possibilités de collaboration en matière d'Agence de recherches et de diffusion.

— Enfin, il s'est rendu en **Zambie** du 19 au 21 juin pour faire le point avec la Société nationale sur les activités de diffusion et d'Agence de recherches.

Afrique orientale

Ethiopie

Tout en poursuivant ses activités traditionnelles dans le cadre du conflit de l'Ogaden (protection des prisonniers de guerre somaliens détenus en Ethiopie, recherche de personnes disparues, assistance médicale et diffusion), le CICR a axé l'essentiel de son action sur les secours aux victimes des conflits internes dont le sort a été considérablement aggravé par la sécheresse, particulièrement au nord du pays (Tigré, Erythrée et Wollo).

Comme en 1983, le CICR a conduit ses activités, partout où cela était possible, en étroite collaboration avec la Croix-Rouge éthiopienne. Outre le programme conjoint d'assistance qui a permis à la Croix-Rouge éthiopienne d'accroître sa capacité opérationnelle, le CICR a associé la Société nationale à son action de transmission du courrier entre les prisonniers de guerre et leurs familles et a élaboré avec elle un programme de diffusion du droit international humanitaire et des principes de la Croix-Rouge.

En 1984, plusieurs missions ont été effectuées à partir de Genève par le délégué général pour l'Afrique ou son adjoint, en mars, novembre et décembre, afin de réévaluer, avec la délégation d'Addis-Abeba, les objectifs de l'action du CICR en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, et d'adapter les programmes d'assistance aux nouveaux besoins.

En ce sens, mars a représenté une étape importante: réagissant face à l'aggravation de la situation médico-nutritionnelle constatée au nord du pays affecté à la fois par la sécheresse et les effets des conflits internes, et tenant compte des nouvelles facilités accordées au CICR par les autorités pour se rendre dans ces régions et réaliser des programmes d'assistance conformément aux modalités de l'institution (évaluation, définition de programmes, contrôle des distributions), le CICR a élaboré un nouveau plan d'action comportant une augmentation substantielle de l'aide fournie, ce qui impliquait également l'accroissement du nombre de délégués présents sur le terrain et des moyens logistiques nécessaires.

Rapidement, le centre de gravité de l'action de secours du CICR s'est déplacé au nord (Tigré, Erythrée, Nord-Wollo, Gondar), principalement dans des zones non couvertes par les programmes de la RRC («Relief and Rehabilitation Commission»), organisme gouvernemental qui coordonne l'aide étrangère), et où le CICR était le seul organisme actif. En juin, un nouveau budget révisé pour le deuxième semestre de 1984 a été présenté aux donateurs: il devait permettre au CICR d'atteindre 120.000 bénéficiaires par mois. A la fin de l'année, cet objectif avait plus que doublé, puisque 268.000 personnes ont été assistées au mois de décembre.

Le 10 juillet, le ministre Fikre-Selassie Wogderess, secrétaire général du Conseil militaire administratif provisoire et vice-Président du Conseil des ministres, a été reçu au siège par le vice-Président du CICR; il était accompagné par le D^r Dawit Zewdie, président de la Croix-Rouge éthiopienne. A cette occasion, le point a été fait sur l'action d'assistance et de protection du CICR.

Protection

Dans le cadre du conflit de l'Ogaden et de ses séquelles, le CICR a été autorisé par le gouvernement éthiopien à poursuivre ses visites aux prisonniers de guerre somaliens détenus à Harrar. En mars, puis en octobre, il a visité successivement 206, puis 204 prisonniers (deux étaient décédés entre temps) à la prison régionale du Harrarghe. Au cours de ces mêmes mois, à la suite d'une autorisation accordée par le ministre de la Défense en février, les délégués ont pu enregistrer et visiter, pour la première fois, 10 prisonniers de guerre capturés par le «Southern Command» et détenus à Awasa (Sidamo).

Le 22 avril, une rixe a éclaté à la prison de Harrar entre prisonniers de guerre et prisonniers de droit commun, qui s'est soldée par deux morts (prisonniers de guerre) et 62 blessés (dont 21 prisonniers de guerre). Conformément à l'article 121 de la III^e Convention, le CICR a immédiatement contacté le ministre de la Défense afin qu'une enquête soit ouverte sur cette affaire. Dès le lendemain, un délégué a pu visiter les lieux et obtenir que le groupe de prisonniers de guerre soit séparé des «droit commun», comme cela avait été précédemment requis par le CICR en vertu de l'article 22 de la III^e Convention.

Ainsi qu'en 1983, le CICR a renouvelé auprès des autorités éthiopiennes sa demande concernant la libération et le rapatriement, pour raisons médicales, de 16 prisonniers de guerre somaliens rapatriables selon les termes de la III^e Convention. En février, puis à nouveau en octobre, le ministre de la Défense a donné son accord de principe à cette opération. Toutefois, les modalités d'exécution étaient toujours en discussion à la fin de 1984. Des contacts parallèles ont eu lieu également avec les autorités somaliennes, en vue de trouver un accord pour le rapatriement de 13 prisonniers de guerre éthiopiens.

Enfin, malgré l'accord de principe obtenu en décembre 1980 et de nombreuses démarches effectuées depuis cette date auprès des autorités compétentes, le CICR n'avait toujours

pas été autorisé, à la fin de 1984, à étendre son action de protection à toutes les personnes détenues en raison des événements, notamment dans le cadre des conflits au nord du pays.

Agence de recherches

En 1984, 225 messages familiaux ont transité par l'Agence de recherches d'Addis-Abeba. Conformément à l'accord intervenu entre le CICR et la Croix-Rouge éthiopienne en août 1983, puis reconduit en 1984, c'est la Société nationale qui a été chargée de distribuer aux familles les messages émanant des prisonniers de guerre éthiopiens détenus en Somalie, ainsi que de récolter les réponses dans les régions administratives du Tigré, du Wollega, du Gojam, du Harrarghe et d'Addis-Abeba. La distribution de messages familiaux dans le Tigré est restée bloquée jusqu'au mois de novembre.

Par ailleurs, l'Agence de recherches d'Addis-Abeba s'est occupée de l'enregistrement des prisonniers de guerre visités et du traitement des données les concernant. Elle a également traité 266 demandes de recherches (dont 25 avec succès), principalement dans le cadre des séquelles du conflit de l'Ogaden.

Assistance

L'ensemble de l'action de secours du CICR (régions affectées et prisonniers de guerre) a représenté, en 1984, 18.893 tonnes de marchandises (vivres, tentes, couvertures...) distribuées, pour un montant de 24,8 millions de francs suisses. Les secours alimentaires constituent la quasi totalité de cette action, soit 18.365 tonnes pour 21.8 millions de francs suisses; l'action de secours aux prisonniers de guerre s'élève, quant à elle, à 100.445 francs suisses. Quant aux activités médicales, elles ont représenté 421.671 francs suisses.

DANS LES RÉGIONS AFFECTÉES PAR LES CONFLITS INTERNES.— Comme les années précédentes, toutes les distributions ont été effectuées en étroite collaboration avec la Croix-Rouge éthiopienne (CRE), dans le cadre de l'opération de secours conjointe CICR/CRE.

Sur la base des missions d'évaluation médico-nutritionnelles effectuées au début de 1984 par des spécialistes du CICR qui ont révélé des besoins alarmants, particulièrement parmi les populations déplacées dans les régions conflictuelles du nord du pays, le CICR a considérablement accru son action d'assistance. Les secours acheminés et distribués ont ainsi décuplé entre le début et la fin de l'année 1984, passant de 311 tonnes en faveur de 31.400 bénéficiaires en janvier, à 3500 tonnes pour 268.000 bénéficiaires en décembre, dans les provinces de l'Erythrée, du Tigré, du Gondar, du Wollo, du Harrarghe, du Sidamo et du Balé (de janvier à juillet). Les deux-tiers de ces secours ont été distribués dans les zones les plus affectées du Tigré et de l'Erythrée. Toutefois, ces quantités restaient très insuffisantes par rapport aux besoins constatés.

A partir du mois de mars, les délégués ont fourni aux personnes enregistrées dans les centres de distribution (voir ci-dessous), ainsi qu'à leurs familles, des rations sèches complètes (au lieu des demi-rations distribuées jusqu'alors) pour un mois, équivalant à environ 2000 calories par jour et par personne (12 kg de farine, 2 kg de haricots, 1,2 kg d'huile végétale). Ayant reçu leurs vivres pour un mois et étant informés du moment et du lieu de la prochaine distribution, les bénéficiaires retournaient alors dans leurs villages, dans la mesure de leurs moyens, ou s'installaient dans les environs du point de distribution.

Durant l'année 1984, les principaux lieux de distribution par région administrative ont été les suivants:

Erythrée: Asmara, Keren, Hagesa, Halhal, Akordat, Barentu, Adi Guadad, Debarwa, Mendefera, Adi Kwala, Dekamhere, Senafe;

Tigré: Mekele, Quiha, Axum, Adwa, Wikro, Adi Gudum, Ambalage, Mehoni, Maychew;

Gondar: Gondar, Ebne, Debark, Debat, Nefas-Mewcha, Yifag, Adi Arkay;

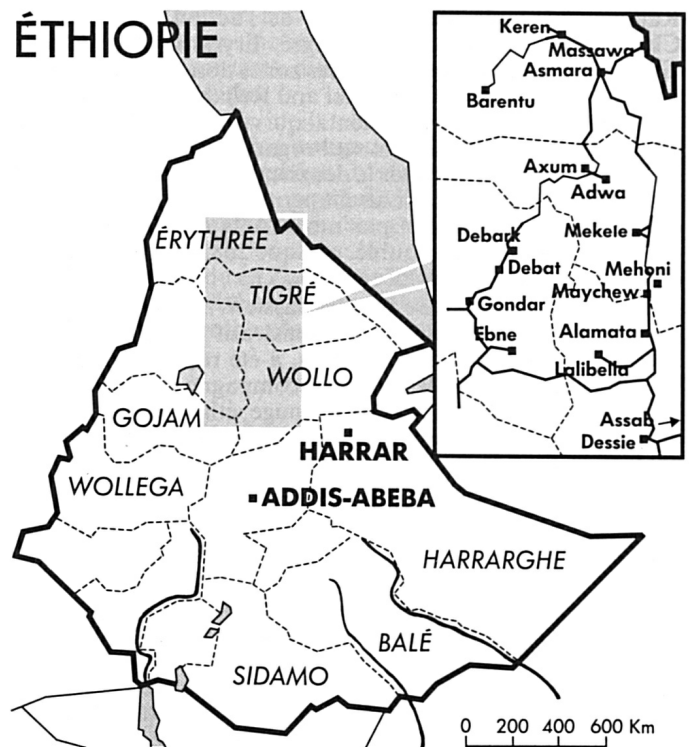
Wollo: Alamata, Lalibella, Muja, Sanka;

Harrarghe: Harrar, Grawa, Douk Jijiga, Milikai;

Balé et Sidamo: Chirry Ballo, Chirry Komburta, Aby Sorro, Lalessa, Worka.

Le CICR a également lancé une action de nutrition thérapeutique en faveur des enfants souffrant de malnutrition grave et de leur mère. A Mekele, capitale du Tigré, un centre de nutrition intensive a été ouvert, géré par deux infirmières du CICR en coopération avec le personnel de la Croix-Rouge éthiopienne. Ce centre a accueilli une moyenne de 600 enfants par mois, qui ont reçu quotidiennement trois repas de lait enrichi de sucre, de graisse et de pain local. Afin de permettre d'accueillir les cas les plus graves, ces enfants quittaient le centre nutritionnel dès qu'ils avaient atteint les 80% de leur poids normal. Devant l'ampleur des besoins, le CICR a entrepris, en novembre 1984, la construction d'un deuxième centre nutritionnel à Mekele, pouvant assurer quatre à six repas par jour pour environ 1000 enfants et leur mère (ce centre a été ouvert le 14 janvier 1985). A côté, une clinique pouvant accueillir une cinquantaine de patients, ainsi qu'un nouvel abri de trente tentes étaient également en cours de réalisation. Dans la même région, le CICR a mis sur pied trois abris destinés à protéger environ 500 personnes du vent et du froid. A la fin de l'année, la construction de trois autres centres de nutrition était en cours à Maychew (sud Tigré), Axum (nord Tigré) et Adwa (nord Tigré).

En outre, de février à juillet 1984, le CICR a maintenu en activité son centre nutritionnel de Chirry Ballo (Sidamo) qui s'est occupé, en moyenne, de 110 enfants par mois souffrant de malnutrition.



Tout au long de l'année, un médecin coordinateur de l'action médicale du CICR en Ethiopie, assisté d'infirmières, a procédé régulièrement à l'évaluation de la situation nutritionnelle dans les provinces affectées. Des unités de médicaments et du matériel médical ont été fournis aux établissements hospitaliers civils et militaires, ainsi qu'aux cliniques et dispensaires des régions affectées par des troubles ou des conflits (Erythrée, Tigré, Gondar, Wollo, Balé, Sidamo et Harrarghe). La valeur totale de cette assistance médicale s'est élevée à 95.000 francs suisses.

Logistique

Pour des raisons opérationnelles, les régions assistées par le CICR au nord du pays ont été divisées en deux zones: la première couvre le nord du Tigré et l'Erythrée à partir du port de Massawa (entrepôt à Asmara d'une capacité de 3000 tonnes); la seconde comprend le sud du Tigré (sud de Mekele), le nord du Wollo et le Gondar et est alimentée principalement à partir du port d'Assab (entrepôts à Addis Abeba et à Dessie, respectivement d'une capacité de 2000 et de 3000 tonnes).

En raison des très grandes difficultés rencontrées dans les transports par route, notamment en direction d'Axum et de Mekele, la délégation a organisé, dès le mois de juin, plusieurs ponts aériens afin d'assurer l'arrivée régulière des secours et du matériel logistique nécessaires au fonctionnement des centres

de distribution. Outre un avion «Hercules» affrété par le CICR pour l'Ethiopie et l'Angola en juin, septembre, octobre et début novembre, la délégation a pu disposer de manière ponctuelle, en novembre et en décembre, d'avions gros-porteurs mis à la disposition de la RRC par les gouvernements allemand (RFA), anglais et américain.

De plus, la délégation disposait d'un «Twin Otter» dès la fin de septembre, utilisé principalement pour le transport des médicaments et du personnel du CICR, ainsi que de 24 camions et 36 autres véhicules.

EN FAVEUR DES HANDICAPÉS CIVILS.— En 1982, le CICR avait conclu un accord avec le ministre éthiopien du Travail et des Affaires sociales pour l'installation de deux centres de rééducation (pose de prothèses et physiothérapie) destinés à des handicapés civils, victimes des hostilités. Un de ces centres avait ouvert ses portes à Asmara en novembre 1982; l'autre, installé à Harrar, a accueilli ses premiers patients en mars 1983. En 1984, ces deux centres ont considérablement augmenté leur production de prothèses (312) et de béquilles (274); au total, 283 patients ont été appareillés. Cette action a été menée à bien par 7 techniciens orthopédistes du CICR, assistés de 25 employés locaux.

Ainsi qu'il l'avait fait pour des projets similaires, notamment à Debré Zeit, le CICR a axé son programme en faveur des handicapés civils sur la formation du personnel local et sur l'utilisation optimale des ressources matérielles disponibles sur place. Le CICR s'est assuré de la collaboration du «Fund for the Disabled» qui dépend du ministère du Travail et des Affaires sociales, qui a fabriqué les pièces nécessaires à la confection des prothèses, selon les modèles conçus par le CICR. En ce qui concerne la formation du personnel local, des cours théoriques et pratiques ont été organisés par des techniciens du CICR sur une période de deux ans; en novembre 1984, 14 étudiants éthiopiens ont réussi l'examen consécutif à ce stage et reçu leur diplôme du CICR et des autorités éthiopiennes.

EN FAVEUR DES PRISONNIERS DE GUERRE.— Une action d'assistance a également été entreprise en faveur des prisonniers de guerre détenus à Harrar et à Awasa. Le CICR leur a remis des vivres, des vêtements, des articles d'hygiène et de loisir, des ustensiles de cuisine, des couvertures et des médicaments pour un montant de 100.445 francs suisses.

Diffusion et information

Un délégué du CICR, chargé d'élaborer avec la Croix-Rouge éthiopienne un programme de diffusion du droit international humanitaire et des principes de la Croix-Rouge, a rejoint la délégation à partir du mois d'avril. Un accord sur un projet conjoint CICR/Croix-Rouge éthiopienne à l'échelle nationale a été signé le 5 juillet.

Afin de faciliter le développement de l'action et d'assurer la protection du personnel de la Croix-Rouge, une campagne de diffusion a été menée par le CICR et la Société nationale, sous forme de conférences portant sur le droit international humanitaire, le mouvement de la Croix-Rouge et le respect de l'emblème, auprès de différents publics à Addis-Abeba, Mekele, Harrar et Asmara. Deux mille brochures sur le mouvement de la Croix-Rouge et le droit international humanitaire ont été éditées en amharic et distribuées à différents publics.

Durant le dernier trimestre de l'année, l'affluence en Ethiopie des correspondants de la presse a nécessité la présence permanente à Addis-Abeba d'un délégué chargé de l'information. Celui-ci a accueilli dans la capitale, puis guidé sur le terrain les nombreux journalistes, visiteurs de marque et envoyés des Sociétés nationales, venus se rendre compte de l'ampleur des besoins et du déroulement de l'action de secours. En complément, deux équipes du Département de l'information du CICR ont effectué des reportages écrits et photographiques destinés tant à la presse qu'aux Sociétés nationales.

Soudan

Comme par le passé, les activités de secours et de recherches du CICR au Soudan ont concerné des personnes réfugiées, principalement d'Ethiopie et d'Ouganda. Un nouveau centre orthopédique en faveur des invalides de guerre mis sur pied par le CICR a fonctionné à Kassala à partir de la fin février. En outre, le CICR a fait parvenir une aide croissante aux provinces du nord de l'Ethiopie en faveur des victimes de la situation conflictuelle et de la sécheresse.

Le CICR a maintenu des relations suivies avec les autorités soudanaises. Le délégué général adjoint pour l'Afrique, en mission au Soudan au mois de mars, a fait le point sur les activités du CICR au et à partir du Soudan, avec M. Mohammed Mubarak, ministre des Affaires étrangères. Au début de décembre, M. Bornet, délégué général pour l'Afrique, a rencontré à Khartoum le Premier vice-Président de la République, M. Omar El Tayeb, afin de discuter des répercussions sur son pays de la situation en Ethiopie et de l'augmentation de l'assistance du CICR à partir du Soudan. Le même jour était signé, entre les autorités soudanaises et le CICR, un accord de siège octroyant toutes les facilités d'action à notre institution.

Le 8 octobre, le ministre de l'Intérieur soudanais, M. Ali Yassin, a été reçu au siège du CICR par le Président Hay.

Protection

Le 2 octobre, la délégation de Khartoum a fourni un appui technique lors du rapatriement de 121 prisonniers de guerre soudanais incarcérés à N'Djamena et ramenés directement à El Fasher, leur lieu d'origine (voir sous «Tchad» dans le présent Rapport). Ces personnes, retenues pour investigation par la sécurité soudanaise, ont par la suite été visitées à deux

reprises par les délégués du CICR, en octobre et en novembre. Une assistance matérielle leur a été fournie, sous forme de nourriture, de médicaments, de matelas et d'ustensiles de cuisine, pour une valeur de 12.000 francs suisses.

Agence de recherches

L'Agence de recherches de Khartoum a exercé ses activités principalement en faveur des réfugiés d'Ouganda et d'Ethiopie, avec le concours de ses «antennes» installées à Gedaref, Kassala, Port-Soudan, Juba et Yei, et par le biais de missions itinérantes.

L'Agence de Khartoum a traité en tout 794 nouvelles demandes de recherches en 1984, dont 414 concernant des ressortissants éthiopiens et 380 des ressortissants ougandais. Elle a procédé à l'échange de 476 messages familiaux et favorisé 36 réunions de familles.

Secours

En 1984, le CICR a accru son assistance à partir du Soudan en faveur des victimes de la situation conflictuelle au nord de l'Ethiopie, particulièrement dans la province du Tigré. Compte tenu d'une interruption de trois mois due à la saison des pluies, cette action de secours (vivres et divers articles) a représenté environ 5.300 tonnes de marchandises (450 tonnes en février; 1.100 tonnes en décembre), et un montant de quelque 5,3 millions de francs suisses. Une aide a également été fournie aux prisonniers de guerre éthiopiens dans le Tigré pour une valeur d'environ 54.000 francs suisses.

Pour parer aux besoins immédiats de dizaines de milliers de personnes affluant à la frontière soudanaise, principalement du Tigré central, et vu la précarité des structures d'accueil, le CICR a entrepris, en novembre et en décembre, des distributions d'urgence en faveur des réfugiés des camps de Safawa, près de Gedaref, et de Tukulabab, près de Kassala. De la nourriture et des ustensiles de cuisine ont été fournis pour une valeur de 343.135 francs.

En outre, un total de 92,5 tonnes de nourriture (farine, lentille, sucre, lait ...) pour une valeur de 112.475 francs suisses a été remis, en raison de l'urgence des besoins et à titre exceptionnel, à la Croix-Rouge suisse à Kassala, à Sudanaid à Gedaref, et à divers autres organismes pour leurs programmes d'assistance en faveur des nouveaux arrivés dans les camps de la frontière est.

Assistance médicale

En décembre 1983, le CICR avait obtenu l'assentiment des autorités soudanaises pour ouvrir à Kassala un centre orthopédique en faveur d'invalides de guerre, civils et militaires, en particulier des victimes de la situation conflictuelle en Erythrée et au Tigré. Au début de janvier, un spécialiste orthopédiste et un physiothérapeute du CICR se sont rendus à

Kassala pour mettre en route ce projet. Les premiers patients étaient traités dès fin février.

En 1984, l'atelier orthopédique de Kassala a fabriqué 122 prothèses et 19 orthèses, et a appareillé un total de 110 personnes. Cette action a été menée à bien par deux techniciens orthopédistes du CICR, assistés d'un prothésiste soudanais en formation.

Le CICR a remis au REST, pour ses dispensaires du Tigré, des médicaments et du matériel sanitaire d'une valeur de 10.600 francs suisses.

Au total, les distributions médicales du CICR aux hôpitaux soudanais et aux centres d'accueil pour personnes déplacées se sont élevées à plus de 420.000 francs suisses.

Diffusion

Dans ce domaine, la délégation a axé ses activités sur la diffusion du droit international humanitaire et des principes de la Croix-Rouge auprès des forces armées soudanaises. Ainsi, des conférences ont été organisées, en février et en avril, pour les troupes de parachutistes de Khartoum et pour les officiers d'état-major des garnisons de la capitale et de Kassala. En outre, du 15 au 28 juillet, le CICR a mis sur pied un séminaire de droit international humanitaire à l'intention des officiers supérieurs de l'armée soudanaise. Deux délégués dépêchés de Genève ont fait à cette occasion des exposés devant une quarantaine de personnes.

Somalie

Depuis le mois d'août 1982, le CICR dispose d'une délégation permanente à Mogadiscio et s'efforce de remplir son mandat conventionnel dans le cadre du conflit de l'Ogaden et de ses séquelles.

En 1984 toutefois, malgré de multiples démarches, le CICR n'a pas reçu l'autorisation de visiter selon ses modalités les prisonniers de guerre éthiopiens détenus en Somalie.

Protection

Contrairement à l'année précédente, le CICR n'a pas été autorisé à poursuivre en 1984 ses visites aux 211 prisonniers de guerre éthiopiens et au prisonnier de guerre cubain détenus en Somalie. Les autorités n'ont, en effet, pas accepté le principe des entretiens sans témoin, tels que le prescrit l'article 126 de la III^e Convention. Les délégués ont cependant pu voir les prisonniers de guerre détenus à la prison centrale de Mogadiscio, à Afgoi et Gezira, à l'occasion d'une visite médicale.

Ainsi qu'en 1983, le CICR a sollicité à plusieurs reprises la libération et le rapatriement, pour raisons médicales, de 7 prisonniers de guerre éthiopiens rapatriables selon les termes de la III^e Convention. Il a aussi recommandé le rapatriement de 6 autres malades. Egalement pour des raisons de santé, le CICR a requis expressément le rapatriement du prisonnier de

guerre cubain détenu depuis 1979 à la prison d'Afgoï; cette dernière demande a été appuyée par une démarche spéciale du Président Hay au Président Siad Barre, en février 1984.

Devant l'absence de réponse des autorités somaliennes et compte tenu d'informations reçues par le CICR faisant état de l'existence de prisonniers de guerre qu'il n'avait jusqu'alors pas visités, le Président Hay a écrit personnellement au Président Siad Barre en date du 17 juillet. Il s'est référé, dans cette lettre, au dialogue constructif qui s'était instauré entre eux lors de sa mission en août 1983 (voir Rapport d'activité 1983) et tout en regrettant qu'il n'ait conduit à aucun progrès dans les faits, il a rappelé les trois requêtes du CICR, à savoir l'accès à tous les prisonniers de guerre sur sol somalien selon les critères de l'institution; l'obtention de facilités pour l'échange de messages familiaux (voir ci-dessous); et le rapatriement des prisonniers blessés ou malades. Le 3 octobre, une note écrite du ministère des Affaires étrangères adressée à la délégation du CICR indiquait la disponibilité des autorités somaliennes à considérer un rapatriement de prisonniers de guerre. Toutefois aucun développement concret n'avait suivi à la fin de 1984.

En novembre, un nouveau prisonnier de guerre éthiopien incarcéré à la prison de Mogadiscio a été enregistré par les délégués; il avait été capturé 5 mois auparavant.

Assistance médicale

A l'occasion de la visite médicale effectuée en mai auprès des prisonniers de guerre, des médicaments et du matériel sanitaire, pour une valeur de 3.475 francs, ont été remis aux dispensaires des lieux de détention. En outre, le CICR a pris en charge le traitement de quelques prisonniers atteints de tuberculose.

A la suite d'une évaluation conduite en mai, les deux hôpitaux qui traitent des blessés de guerre, Belet-Huen et l'hôpital militaire de Mogadiscio, ont reçu une assistance médicale (matériel chirurgical, médicaments, pansements) pour une valeur de 42.912 francs suisses.

Assistance matérielle

En 1984, le CICR a continué à fournir une assistance matérielle aux prisonniers de guerre incarcérés à Gezira et à la prison de Mogadiscio, ce qui a permis aux délégués de maintenir le contact avec les détenus. Des fruits et légumes puis, à partir de juillet, du riz, du maïs, des haricots, du lait en poudre, ainsi que des articles de loisirs, ont été distribués sur une base mensuelle, pour une valeur d'environ 103.300 francs suisses.

Agence de recherches

Le bureau Agence de Mogadiscio s'est occupé principalement, d'une part, de donner suite aux nombreuses demandes de recherches d'Éthiopiens et de Somaliens disparus dans le

cadre du conflit de l'Ogaden et, d'autre part, de distribuer en Somalie les messages familiaux écrits par les prisonniers de guerre somaliens détenus en Ethiopie. Concernant la première activité, 142 demandes de recherches ont été traitées par l'Agence de Mogadiscio, dont 20 seulement ont été résolues positivement. Quant à la distribution des messages familiaux, les délégués du CICR n'ont pas toujours bénéficié de la coopération nécessaire de la part des autorités somaliennes. En effet, si 178 messages étaient parvenus à la délégation au début de 1984, ce n'est qu'à partir du mois de mars, après de nombreuses démarches effectuées auprès des autorités, que 131 d'entre eux ont pu être remis progressivement aux gouverneurs des différentes régions pour distribution, d'abord à Mogadiscio, puis ailleurs dans le pays. A la fin de l'année, seuls une cinquantaine de messages avaient reçu une réponse. De même, les messages rédigés par le prisonnier de guerre cubain ont rencontré des problèmes à la censure somalienne.

Les délégués ont distribué aux prisonniers de guerre éthiopiens et au prisonnier de guerre cubain des messages «Croix-Rouge» en provenance de leur famille.

Au total, 369 messages familiaux ont transité par l'Agence de Mogadiscio.

Diffusion et information

En juillet et en août, les délégués du CICR ont participé à des séminaires régionaux organisés par les sections locales du Croissant-Rouge somalien à Hargeisa et à Baidoa. Ils y ont présenté plusieurs exposés visant à faire connaître le droit international humanitaire et le CICR aux membres de la Société nationale, aux autorités locales et à la presse.

Une série de quatre conférences sur les principes de la Croix-Rouge et les activités du CICR, faites par les délégués au camp de El Jalle, a permis de toucher environ 4.000 étudiants ainsi qu'un certain nombre de directeurs d'écoles secondaires.

Du 20 octobre au 10 novembre, le CICR a participé, avec le Croissant-Rouge somalien, à la foire nationale de Mogadiscio. Dans un stand réservé au CICR, les délégués ont répondu aux questions de visiteurs et projeté des films et diapositives sur la Croix-Rouge à un public estimé à 50.000 personnes.

Ouganda

A la fin de septembre 1983, le CICR a été autorisé à ouvrir une délégation à Kampala afin, d'une part, de remplir son mandat de protection à l'égard des personnes détenues et, d'autre part, d'intervenir en faveur des civils victimes de la situation de troubles intérieurs résultant d'affrontements, entre les forces ougandaises et des opposants au gouvernement, et qui ont entraîné de nombreux déplacements de populations, en particulier dans les districts de Luwero, Mpigi et Mubende au nord et au nord-ouest de Kampala, zone appelée le «triangle».

La coordination de l'action d'urgence de la Croix-Rouge en faveur des civils du «triangle» a été réglée par un accord passé entre le CICR, la Croix-Rouge ougandaise et la Ligue, conclu le 17 novembre 1983 pour 6 mois, puis reconduit avec de légères modifications jusqu'au 31 décembre 1984. Cet accord donnait au CICR la responsabilité de la totalité de l'action d'urgence de la Croix-Rouge, avec le soutien de la Société nationale et de la Ligue qui, pour sa part, était chargée d'épauler la Croix-Rouge ougandaise dans une perspective de coopération à plus long terme.

Durant pratiquement tout le premier semestre de 1984, l'action d'urgence de la Croix-Rouge a permis d'assister quelque 100.000 personnes par mois en zone conflictuelle. Toutefois, dès la fin mars, elle s'est heurtée aux premières restrictions des autorités concernant l'accès aux bénéficiaires du district de Luwero et, dès la mi-mai, de celui de Mubende. Une première mission du délégué général pour l'Afrique à Kampala, au mois de mai, a permis de réévaluer, avec la délégation et les autorités ougandaises, les objectifs de l'action pour le deuxième semestre, et a abouti à un plan d'allègement de l'action d'assistance dans le «triangle», tandis que les objectifs dans les domaines médical et de la recherche de personnes restaient les mêmes.

Deux incidents successifs survenus le 30 juillet et le 14 août, et mettant en péril la sécurité des convois de la Croix-Rouge (voir ci-dessous), ont provoqué un nouveau blocage de toutes les activités dans le «triangle», à l'exception de quelques sorties d'urgence. Afin de négocier leur reprise, liée à l'obtention de garanties minimales de sécurité, le CICR a dépêché à Kampala le directeur adjoint des Activités opérationnelles qui s'est entretenu avec M. Muwanga, vice-Président et ministre de la Défense, ainsi qu'avec M. Smith Opon Ajak, chef de l'état-major. L'acceptation de l'action de la Croix-Rouge dans le «triangle» a été confirmée à cette occasion, et des assurances ont été données quant à la sécurité des délégués.

A peine les activités avaient-elles repris, au début de septembre, qu'un nouvel incident similaire s'est produit sur la route d'Hoïma, entraînant une nouvelle suspension de l'action, ainsi qu'une deuxième mission à Kampala du délégué général pour l'Afrique, à la mi-septembre. Une approche différente fut alors proposée par le CICR, et agréée par le Premier ministre, M. Allimadi, qui soumettait la reprise des activités de la Croix-Rouge en zone conflictuelle à la possibilité de mener une campagne de diffusion destinée à expliquer aux éléments armés les buts et les méthodes de la Croix-Rouge. Cependant, après un premier contact avec le personnel des «Special Forces of the Police», cette action a également dû être suspendue, les délégués ne trouvant pas toute la coopération et l'appui nécessaires auprès des autorités concernées.

En conséquence, toutes les activités de la Croix-Rouge dans la zone affectée du «triangle» ont été suspendues à partir du 4 octobre. Elles n'ont pas pu reprendre en 1984, cela malgré

l'entretien qu'a eu à Kampala, le 4 décembre, le vice-Président du CICR, M. Umbricht, avec le Président de l'Ouganda, M. Obote.

Sécurité

Onze collaborateurs de la Croix-Rouge (4 délégués du CICR et 7 employés locaux) ont été enlevés, le 7 janvier, à 35 km au nord de Kampala, puis libérés sains et saufs les 9 et 24 janvier.

A la suite d'une détérioration importante de la situation dans le «triangle», des mesures accrues de sécurité ont été prises, d'entente avec le gouvernement. Dès le mois de juin, les déplacements des délégués ont été signalés aux autorités une semaine à l'avance.

Malgré ces précautions, le 30 juillet, un convoi de la Croix-Rouge circulant sur la route de Wabusana a été stoppé par des coups de feu blessant une infirmière du CICR, un médecin de la Croix-Rouge ougandaise et l'officier de liaison qui se trouvaient dans le véhicule de tête. D'autres incidents se sont encore produits au poste de contrôle de Kakiri, sur la route d'Hoïma, les 14 août et 10 septembre, au cours desquels des militaires ont arrêté les convois de la Croix-Rouge, tiré en l'air et menacé les délégués.

Protection

En septembre 1983, le gouvernement ougandais avait autorisé le CICR à visiter les lieux de détention civils de l'ensemble du pays, selon les modalités habituelles de l'institution. Ces visites ont débuté le 6 février. Deux, puis trois équipes composées de deux délégués et d'un médecin ont ainsi eu accès à une, deux, voire trois reprises, à un total de 2867 détenus de sécurité, dans 90 lieux de détention (postes de police et prisons civiles), dont les trois grands pénitenciers de Kampala, Luzira Upper, Kampala Women et Murchison Bay.

Outre ces visites, qui se sont déroulées conformément à ses critères, le CICR a effectué de nombreuses démarches, tant auprès du vice-Président Muwanga que du ministre de l'Intérieur, M. Kirunda, afin d'avoir accès aux casernes militaires où étaient détenues des personnes pour des raisons de sécurité, et afin que soit respecté le délai légal de détention dans ces centres d'interrogatoire. A la fin de l'année 1984, les autorités ougandaises n'avaient pas encore répondu à l'offre du CICR d'élargir ses activités de protection aux personnes détenues par l'armée.

Dans les districts de Luwero, Mpigi et Mubende, le CICR s'est efforcé de veiller à ce que les personnes déplacées soient protégées contre tout élément armé, d'une part, par la présence ponctuelle dans les camps des délégués chargés des distributions de secours, de l'assistance médicale et des recherches de personnes disparues et, d'autre part, par des contacts répétés avec les autorités de Kampala. Un rapport à ce sujet, destiné au Président Obote, a été établi par les délégués.

Agence de recherches

Dans le cadre de l'action d'assistance de la Croix-Rouge en faveur des personnes déplacées dans les districts de Luwero, Mpigi et Mubende, les délégués du CICR et leurs collègues de la Société nationale se sont efforcés de réunir les familles dispersées et de faciliter leur transfert en des lieux où une assistance régulière pouvait leur être fournie. Ainsi, en 1984, 1356 réunions de familles ont été réalisées, ainsi que 4563 transferts. L'Agence de recherches de Kampala a traité avec succès, depuis le début de l'action en décembre 1983, 3397 demandes de recherches; 6595 messages familiaux ont transité par ce bureau.

Après l'interruption des activités du CICR dans le «triangle», les délégués-Agence, en coordination avec d'autres organismes, ont organisé le transfert de 668 personnes déplacées des camps de transit démantelés jusqu'à leurs villages d'origine situés hors de la zone de conflit et trop éloignés pour qu'ils puissent s'y rendre par leurs propres moyens.

Les délégués du CICR s'occupant de l'Agence de recherches ont également mis sur pied un réseau de boîtes aux lettres, qui a permis de distribuer et de récolter quelque 2129 messages «Croix-Rouge» en faveur de destinataires de tout le pays, à l'extérieur de la région de Kampala et du «triangle». A cette fin, les délégués ont pris contact avec les responsables des branches locales de la Croix-Rouge ougandaise, ainsi qu'avec des missionnaires de diverses congrégations.

Enfin, en relation avec les visites faites aux détenus de sécurité, les délégués ont enregistré 2867 détenus de sécurité; 2483 messages familiaux ont été échangés.

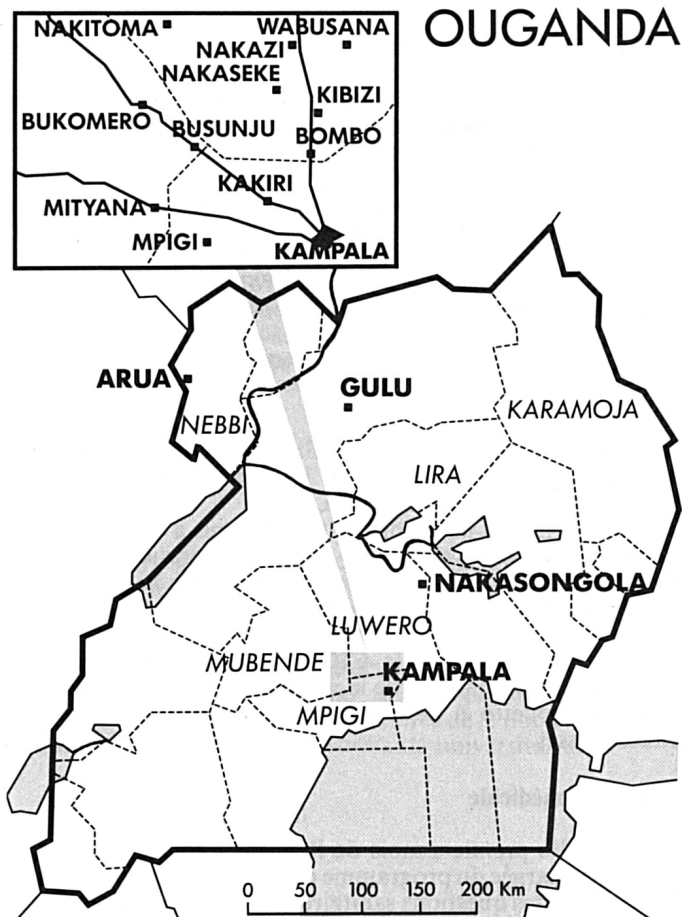
Par ailleurs, le CICR a continué, en 1984, à assister la section de la Croix-Rouge ougandaise qui s'occupe traditionnellement de demandes de recherches concernant des réfugiés rwandais en Ouganda, ainsi que des réfugiés ougandais au Zaïre, au Soudan et au Kenya, en collaboration avec les Agences de recherches du CICR dans ces pays.

Assistance matérielle

Durant l'année 1984, 5.271 tonnes de secours ont été distribuées en Ouganda, pour une valeur de 3.913.988 francs suisses.

L'action d'urgence de la Croix-Rouge a débuté en novembre 1983 et s'est poursuivie en faveur des personnes déplacées et résidentes des districts de Luwero, Mubende et Mpigi, atteignant 121.000 bénéficiaires en avril. Selon le partage des tâches réalisé au début de l'action, la Croix-Rouge (CICR et Société nationale) était responsable des distributions générales de vivres, tandis que «Save the Children Fund» (SCF) se chargeait d'un programme d'alimentation intensive d'appoint pour les personnes souffrant de malnutrition grave.

Au début de l'année, les distributions de nourriture (riz, maïs, haricots, huile), de couvertures, de vêtements et d'ustensiles de cuisine ont été effectuées sur une base hebdomadaire par cinq équipes mixtes du CICR et de la Croix-Rouge ougandaise. A partir de la mi-février, grâce en partie à l'augmentation des quantités de vivres mis à disposition par le



Programme alimentaire mondial (PAM), les rations journalières de farine de maïs ont pu passer de 200 à 300, voire 400 grammes, selon l'état nutritionnel des bénéficiaires. De plus, 350 grammes de haricots par semaine ont été distribués par personne. A la mi-mars, une réévaluation de la situation nutritionnelle dans le «triangle» démontrait une sensible amélioration de l'état des populations. En conséquence, les rations furent diminuées.

A partir de la fin mars, les obstacles liés à la sécurité des déplacements ont obligé la Croix-Rouge à diminuer progressivement ses distributions de nourriture et à les cesser vers la mi-mai. Durant cette période, les camps de transit au nord de Luwero, notamment celui de Nakitoma (10.000 personnes) ont été démantelés sur ordre des autorités, et leurs habitants évacués sous les auspices de la Croix-Rouge vers le camp de Nakazi, où ils sont demeurés dépendant complètement de l'assistance extérieure. Les distributions ont également été suspendues et progressivement stoppées, dès la mi-mai, dans le district de Mubende: le camp de Bukomero a été démantelé et ses habitants ont été transférés par la Croix-Rouge à Busunju.

Face aux entraves faites à l'action de la Croix-Rouge dans le

«triangle», et à la suite de négociations avec le Premier ministre Allimadi, un plan de désengagement de l'action d'assistance a été mis au point : les distributions de nourriture ont pu reprendre dès la fin mai, mais elles ont été limitées à cinq lieux de la zone conflictuelle, à savoir les camps de transit de Buzunju, Nakazi et Kibizi, et les hôpitaux de Mityana et Nakaseke. En outre, le CICR a entrepris, déjà à partir de la fin juin en raison des restrictions susmentionnées, un programme d'assistance, en faveur surtout des populations résidentes du «triangle», mais aussi des groupes de personnes déplacées en prévision de leur réinstallation. Ce programme a consisté en des distributions successives de biens, tels que des habits usagés, des ustensiles de cuisine, des outils et des semences, dans le but d'aider les populations à se rapprocher d'un niveau d'autosuffisance.

ACTIONS PONCTUELLES.— En mars, le CICR a distribué 5 tonnes de vivres pour assister les victimes de la situation conflictuelle dans le district de Lira.

En novembre et décembre, le CICR a mis à disposition les moyens logistiques, et a payé les frais opérationnels d'une action de secours de la Société nationale et de la Ligue à Nebbi en faveur des victimes de la sécheresse.

Une action d'assistance a également été entreprise en faveur des détenus visités par le CICR. Il leur a été remis des couvertures, des matelas, de la nourriture, des vêtements, des articles de toilette et de loisirs, pour une valeur de 149.700 francs suisses.

Assistance médicale

Durant les premiers mois de l'année, 7 équipes médicales (dont une chargée du programme des vaccinations et une autre responsable des questions sanitaires), composées de personnel de la Croix-Rouge ougandaise ainsi que de médecins et d'infirmières du CICR, ont été très actives dans la zone du «triangle», soignant en moyenne 100.000 personnes déplacées par mois. En collaboration avec OXFAM, SCF et la Croix-Rouge ougandaise, les délégués du CICR ont évalué la situation nutritionnelle des personnes déplacées, établi des programmes de réhabilitation et sélectionné les patients qui avaient le plus besoin d'une aide thérapeutique. Ainsi, la plupart des personnes déplacées dans les camps de transit ont pu, jusqu'au mois de septembre, bénéficier de distributions régulières de nourriture et atteindre un niveau d'autosuffisance. Malheureusement, l'interruption de l'action de secours dans cette région en raison de la situation de sécurité a empêché la Croix-Rouge de suivre la situation médicale et nutritionnelle de ces personnes.

L'équipe de la Croix-Rouge ougandaise chargée du programme d'immunisation, assistée par la Ligue et SCF, a effectué quelque 20.000 vaccinations (BCG, DPT, polio, rougeole). Après l'interruption des activités en zone conflictuelle, cette campagne de vaccinations s'est poursuivie dans les écoles et les hôpitaux de Kampala.

Le CICR s'est également préoccupé de l'approvisionnement en eau potable des camps de personnes déplacées et a entrepris

des travaux dans ce sens (10 puits et réservoirs d'eau ont été construits; 7 sources protégées). Des installations sanitaires de base ont également été édifiées à «Yellow House» ainsi qu'à l'hôpital de Mulago, à Kampala. Toutes ces activités ont été supervisées par deux hygiénistes mis à la disposition du CICR par les Croix-Rouges d'Australie et de Nouvelle-Zélande.

Le laboratoire du CICR mis sur pied en janvier 1984 ainsi que la pharmacie centrale installée à Kampala ont apporté leur soutien aux équipes médicales. A «Yellow House», groupe de bâtiments dépendant de l'hôpital de Mulago à Kampala, entièrement réaménagé et financé par le CICR, les délégués se sont occupés d'accueillir et de soigner des personnes en provenance de l'hôpital de Kampala ou attendant leur transfert auprès de leurs familles dans des endroits où leur sécurité n'était pas en danger.

Comme mentionné ci-dessus, les activités médicales ont été considérablement réduites à partir de septembre, les délégués n'étant plus autorisés, pour des raisons de sécurité, à se rendre dans le «triangle». L'effectif du personnel médical a donc été réduit, passant de 12 personnes en juillet à 6 en décembre. Durant les derniers mois de 1984, les délégués ont concentré leurs activités sur Kampala et ses environs.

Au total pour 1984, le CICR a fourni des médicaments et du matériel médical en faveur des personnes déplacées pour une valeur de 431.000 francs, en faveur des prisonniers pour 16.186 francs, ainsi qu'aux hôpitaux et dispensaires pour 51.906 francs suisses.

Diffusion et information

Afin de mieux protéger les personnes assistées et pour contribuer à renforcer la sécurité de tous les organismes d'assistance sur le terrain, le CICR a mis sur pied un programme de diffusion du droit international humanitaire et d'information sur les principes fondamentaux et les modalités d'action de la Croix-Rouge. Ce programme, réalisé sous forme de conférences accompagnées de distributions de brochures, s'est adressé notamment aux forces armées ougandaises (UNLA), aux autorités locales, aux officiers de la police et des prisons, aux prisonniers visités, aux enfants des écoles, ainsi qu'au personnel de la Société nationale.

En septembre, à la suite de plusieurs incidents survenus à l'encontre du personnel de la Croix-Rouge (voir ci-dessus), le CICR a adopté une nouvelle approche visant à développer une campagne de diffusion du droit international humanitaire et des principes de la Croix-Rouge à l'intention des forces de l'armée et de la police localisées le long des principaux axes de travail (routes de Bombo et d'Hoïma).

Cet exercice a pu être pratiqué à quatre postes de contrôle, les 21 et 24 septembre, devant un public de quelque 80 personnes appartenant principalement aux «Special Forces of the Police». Par contre, en ce qui concerne le projet de diffusion auprès des forces armées (UNLA), le CICR n'avait pas été autorisé, à la fin de l'année 1984, d'entreprendre un programme de diffusion auprès des officiers supérieurs et des soldats sur le terrain.

Kenya

La délégation régionale du CICR à Nairobi couvre non seulement le Kenya, mais aussi les Comores, Djibouti, Madagascar, Maurice, la Réunion, les Seychelles et la Tanzanie. En outre, elle a servi de base logistique aux actions d'assistance en Ouganda, en Ethiopie, en Somalie et au Soudan. Déjà à partir de 1983, un délégué chargé spécialement de la diffusion a été rattaché à la délégation régionale, en vue de promouvoir la diffusion du droit international humanitaire et la collaboration du CICR avec les Sociétés nationales des pays couverts à partir de Nairobi.

Dans le domaine de la protection, le CICR a rappelé aux autorités kenyanes l'offre de services qui leur avait été adressée, le 30 août 1982, en vue d'obtenir l'accès aux personnes arrêtées lors de la tentative de coup d'Etat du 1er août de la même année. A la suite de troubles intervenus dans le district du Wajir (nord-est), au début de 1984, le CICR a indiqué au gouvernement sa disponibilité pour effectuer une mission d'évaluation dans la zone affectée, en prévision d'une éventuelle action d'assistance et de protection en faveur des victimes.

L'Agence de recherches de Nairobi a traité 90 demandes de recherches de personnes dont 31 ont été résolues, et procédé à l'échange de 144 messages familiaux entre divers pays africains et européens. Ces activités ont découlé en grande partie de la situation en Ouganda: recherches de personnes en Ouganda sur la base de requêtes émanant du Soudan, du Zaïre, du Rwanda, ou, en sens inverse, recherches dans ces pays et en Europe sur la base de demandes venues de Kampala; échange de messages familiaux entre ces mêmes pays, en particulier entre les personnes détenues en Ouganda et leurs parents au Kenya et en Tanzanie; attestation de certificats d'étude à la demande des réfugiés ougandais. Enfin, l'Agence de Nairobi a établi 61 titres de voyage en faveur d'Ougandais, d'Ethiopiens, de Sud-Africains et de Mozambicains ayant obtenu l'autorisation de rejoindre leurs familles au Canada, aux Etats-Unis, aux Pays-Bas et en Suède.

Dans les domaines de la diffusion et de l'information, le CICR s'est efforcé de mieux faire connaître le droit international humanitaire: d'une part, il a rappelé aux autorités l'existence des Protocoles additionnels auxquels le Kenya n'est pas encore partie; d'autre part, il a présenté des exposés sur ce droit et les activités de la Croix-Rouge à des officiers supérieurs de la police, à des responsables de prisons, au personnel de la Croix-Rouge kenyane, aux participants à divers cours de formation organisés par cette Société de la Croix-Rouge, ainsi que, pour la première fois, à des instructeurs des forces armées kenyanes. Par ailleurs, des émissions de radio et de télévision, de même que des distributions de brochures dans les écoles, ont permis d'atteindre un vaste public.

Madagascar

Afin d'entretenir les relations existant entre le CICR d'une part, la Société nationale et les autorités de Madagascar, d'autre part, trois missions ont été effectuées à Tananarive aux mois de mai, juin et novembre. Elles ont porté principalement sur la diffusion du droit international humanitaire et des principes et idéaux de la Croix-Rouge: il s'est agi d'aider la Société nationale à définir un programme en la matière, et d'établir avec le ministère de la Défense un programme similaire auprès des forces armées. Au cours de ces missions, plusieurs conférences ont été présentées devant divers publics: forces armées, gendarmes, personnel médical, universités, fonctionnaires et membres de la Croix-Rouge malgache.

Maurice

Le délégué régional de Nairobi a effectué une mission à l'île Maurice, en février, dans le but de renouer contact avec les représentants de la Société nationale de la Croix-Rouge et de lancer les bases d'un programme de diffusion du droit international humanitaire. Une deuxième mission a été faite au mois de mai dans ce pays par un délégué diffusion qui a présenté plusieurs exposés aux membres de la Société nationale, aux forces armées et aux étudiants universitaires.

Tanzanie

Les délégués basés à Nairobi ont maintenu le dialogue avec les autorités et la Croix-Rouge tanzaniennes en se rendant à quatre reprises dans ce pays, en février, juillet, août et décembre. Parmi les sujets abordés avec les autorités figuraient, entre autres, la détention pour motifs politiques, la mise en œuvre des Protocoles additionnels et la diffusion du droit international humanitaire auprès des forces armées, de la police et de l'administration des prisons. A ce propos, plusieurs exposés ont été donnés à Dar es-Salaam et à Arusha à l'intention de différents publics: forces armées, personnel médical, membres de la Croix-Rouge tanzanienne et futurs diplomates.

Autres pays

Deux missions ont également été entreprises aux **Seychelles** (avril-mai) et aux **Comores** (octobre) dans le but d'activer les dossiers d'adhésion de ces pays aux Conventions et aux Protocoles et d'entrer en contact avec les Sociétés nationales en formation.

Afrique centrale et occidentale

Tchad

Dans le cadre du conflit tchadien, le CICR s'est efforcé de mener à bien ses activités conventionnelles auprès des parties en présence dans deux domaines: d'une part, la protection des personnes capturées au cours des affrontements, l'information aux familles et, suivant les besoins, l'octroi d'une aide d'appoint éventuelle; d'autre part, l'assistance médicale aux blessés de guerre, civils et militaires.

A la fin du mois de janvier, après plusieurs mois de négociations, le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération a informé la délégation du CICR à N'Djamena de l'accord de principe des autorités tchadiennes concernant la reprise des activités du CICR, interrompues depuis août 1983, dans la capitale et les provinces du pays.

Au nord du Tchad, côté GUNT («Gouvernement d'Union Nationale de Transition»), la délégation du CICR, ouverte à Bardaï en novembre 1983, a suspendu ses activités de protection et d'assistance à la fin du mois de mai, compte tenu des difficultés rencontrées par le CICR pour obtenir l'accès à la totalité des prisonniers de guerre détenus par le mouvement. A la suite de ce retrait, un délégué du CICR est resté basé à Sebha (Libye), en vue de poursuivre les négociations. Celles-ci n'ayant pas abouti, il est rentré à Genève à la fin juillet.

Protection

En 1984, les délégués du CICR, accompagnés d'un médecin venu de Genève, ont effectué, à partir de mars, des visites régulières à la maison d'arrêt de N'Djamena, où ils ont vu, selon les modalités habituelles de l'institution, un total de 657 prisonniers de guerre et 22 personnes détenues pour des motifs de sécurité. Tout au long de l'année, la délégation a assuré une présence hebdomadaire à la maison d'arrêt, apportant une assistance médicale et alimentaire aux prisonniers, cela en raison des besoins particulièrement pressants qui s'y faisaient sentir. Deux visites médicales ont également été effectuées à trois prisonniers de guerre blessés se trouvant à l'hôpital de la base militaire d'Adji Kossei, près de N'Djamena.

En province, les délégués ont visité, en 1984, un total de 84 prisonniers de guerre dans les centres de détention de Biltine (2 visites), Abéché et Kalait. En outre, ils ont effectué plusieurs missions afin de tenter de localiser d'éventuels prisonniers de guerre dans les préfectures de Batha, Guéra et Kanem (en mai), ainsi que dans les provinces du sud du pays, le Tanjile, le Logone oriental et le Logone occidental (en août). Aucun prisonnier de guerre ne s'y trouvait alors, ceux-ci ayant été transférés à N'Djamena après leur capture et placés sous la responsabilité de la «Direction de la Documentation et de la Sécurité» (DDS).

Le 2 octobre, 121 prisonniers soudanais (dont 9 cas médicaux) détenus à la maison d'arrêt de N'Djamena ont été rapatriés, selon leur volonté, directement à El Fasher, leur région d'origine. Cette opération, en préparation depuis le mois de juillet, s'est déroulée sous les auspices du CICR et en présence du ministre de l'Intérieur du Soudan. Les délégués basés à Khartoum ont revu à deux reprises ces ex-détenus à El Fasher.

Compte tenu de l'état de santé préoccupant d'un certain nombre de prisonniers de guerre, une lettre a été adressée au Président Habré, le 16 juillet, requérant la libération de 37 prisonniers de guerre tchadiens invalides ou gravement malades, conformément à l'article 110 de la 3^e Convention. En août, dix détenus ont été libérés; la délégation s'est occupée de leurs traitements médicaux ainsi que des formalités administratives.

Pour faire suite à l'offre de services qu'il avait adressée au ministre de l'Intérieur en novembre 1982, ainsi qu'aux démarches effectuées en 1983, le CICR a renouvelé en avril, puis en juin, lors de la mission du délégué général-adjoint pour l'Afrique, sa demande d'accès aux lieux de détention où se trouvent les détenus politiques dépendant de la DDS, de la BSIR (Brigade spéciale d'intervention rapide) et de la Présidence. Aucune réponse positive n'était parvenue à ce sujet en décembre 1984.

Enfin, préoccupé par la situation de tension affectant certaines zones au sud du pays, le CICR a sollicité l'autorisation du gouvernement de N'Djamena pour se rendre dans ces régions, afin d'évaluer les besoins de la population civile en vue d'une éventuelle action de protection et d'assistance. A la fin de l'année, aucune réponse positive n'avait encore été obtenue.

Au nord du pays, de janvier à la fin mai 1984, les délégués ont entrepris deux séries de visites dans quatre lieux du Tibesti, au cours desquelles ils ont eu accès à 185 prisonniers, dont 10 détenus pour motifs politiques. Parallèlement, le CICR a multiplié, sans succès, les démarches à différents niveaux du GUNT et de la Libye, en vue de pouvoir visiter la totalité des prisonniers de guerre détenus dans le BET (Borkou, Ennedi, Tibesti).

Assistance

Un médecin du CICR a participé aux visites faites aux prisonniers de guerre en mains gouvernementales. Selon les besoins, du matériel médical et des médicaments ont été remis aux dispensaires des lieux de détention, pour une valeur de 51.698 francs suisses; des vivres et divers autres articles ont été distribués aux personnes détenues pour un montant de 312.000 francs suisses.

A la maison d'arrêt de N'Djamena, l'analyse de la situation a conduit le CICR à entreprendre une action médicale d'urgence en faveur d'une importante partie des détenus, et à leur apporter une assistance alimentaire et sanitaire. Après avoir dû assurer pendant quatre jours l'approvisionnement total des prisonniers de guerre, le CICR s'est ensuite limité à fournir un appoint alimentaire sous forme de livraisons

hebdomadaires (céréales, viande, légumes, tablettes protéinées). Il a, en outre, distribué régulièrement du savon et de l'eau de javel et occasionnellement des ustensiles de cuisine et des vêtements. Afin de suivre l'état nutritionnel et médical des détenus, 16 visites de contrôle ont été effectuées par le médecin ou l'infirmière du CICR en 1984.

Sérieusement préoccupé par l'absence de possibilité d'évacuer des prisonniers aux fins de traitement à l'hôpital central de N'Djamena, le CICR a insisté à plusieurs reprises pour qu'une telle procédure soit mise sur pied. Malgré l'accord de principe du gouvernement tchadien, un seul transfert urgent à l'hôpital de N'Djamena a pu être réalisé, le 26 septembre.

Parmi l'équipe de délégués envoyés par le CICR à Bardaï se trouvaient un médecin et une infirmière qui ont participé aux visites de prisonniers dans le Tibesti. Ces visites ont été accompagnées de distributions de secours (graisse végétale, biscuits vitaminés, sardine, savon, couvertures et matériel de cuisine) pour une valeur globale de 9.000 francs suisses. En collaboration avec les agents locaux de santé, le médecin et l'infirmière du CICR ont examiné l'état nutritionnel de la population civile et donné des consultations, pour les cas difficiles, deux fois par semaine à l'hôpital de Bardaï. Un programme limité de formation de personnel de santé avait débuté à mi-janvier.

Agence de recherches

L'Agence de recherches de N'Djamena a procédé à l'enregistrement des prisonniers de guerre visités, et a traité les informations officielles concernant leur transfert ou leur libération. L'Agence a transmis 2481 messages «Croix-Rouge» entre les prisonniers et les familles, soit directement, soit par l'entremise de missions religieuses ou d'organismes humanitaires. Enfin, elle s'est occupée de 139 demandes de recherches.

L'Agence de recherches qui a fonctionné à Bardaï de novembre 1983 à mai 1984 s'est occupée, pour sa part, de 72 demandes de recherches; 161 messages familiaux ont transité par ce bureau.

Zaïre

La délégation régionale de Kinshasa couvre, outre le Zaïre, le Burundi, la République centrafricaine, le Congo, le Gabon et le Rwanda.

Comme par le passé, la principale activité du CICR au Zaïre a été la protection des personnes détenues. En outre, le CICR a développé sa coopération avec la Croix-Rouge zaïroise, notamment dans le domaine de la diffusion du droit international humanitaire.

A la suite des affrontements qui se sont produits en novembre dans la région de Moba, le CICR a obtenu l'autorisation d'évaluer les besoins de la population affectée et d'entreprendre en leur faveur une action d'assistance. Parallè-

lement, des démarches ont été faites en vue de visiter les personnes arrêtées.

Protection

L'action de protection du CICR au Zaïre a été entravée à plusieurs reprises durant le premier semestre 1984. Aussi, le délégué général pour l'Afrique s'est-il rendu en juin dans ce pays pour dresser un bilan avec le Président Mobutu, qui a donné son accord à la poursuite des visites du CICR à tous les lieux de détention où pourraient se trouver des personnes détenues pour raison de sécurité. Dès le mois de juillet, les visites ont repris à leur rythme habituel.

En 1984, les délégués ont visité un total de 158 personnes détenues pour raisons de sécurité dans 20 lieux de détention à Kinshasa, Kisangani, Lubumbashi, Kolwesi et Mbuji-Mayi. Dans la capitale, le CICR a eu accès aux locaux de la Gendarmerie nationale (B2), dès le mois de juillet, et du quartier général de la Sécurité militaire (G2), deux fois par mois; aux locaux de l'«Agence nationale de Documentation» (AND, ex CNRI) une fois par mois, dès juillet; à la prison militaire de N'Dolo, tous les trois mois; ainsi qu'à la prison de Makla dépendant du département de la Justice. En province, 15 lieux de détention ont fait l'objet de visites.

En outre, à la suite des affrontements armés qui se sont produits le 13 novembre dans la région de Moba (province du Shaba), le CICR a entrepris des démarches afin de visiter les personnes arrêtées en raison des événements.

Agence de recherches

L'Agence de recherches de Kinshasa a enregistré les détenus de sécurité visités. Elle a informé les familles de la mise en détention de leurs proches et transmis 311 messages «Croix-Rouge» entre les détenus et leurs familles. Traitant les notifications officielles de transferts et de libérations de détenus, l'Agence de Kinshasa a vérifié les informations en se mettant en rapport avec les anciens détenus ou avec leurs parents.

Sur demande des familles, l'Agence a traité des demandes de recherches de personnes au Zaïre même ou à l'étranger. Une antenne ouverte à Aru, dans le Haut-Zaïre, s'est occupée des réfugiés ougandais qui continuaient d'affluer dans cette région et a travaillé au rétablissement des liens familiaux, dans la région et avec l'étranger. En 1984, 621 demandes de recherches ont été traitées par la délégation, dont 347 ont abouti en collaboration avec les Agences de recherches de Khartoum, Kampala et Nairobi.

Assistance

Sur la base d'une évaluation faite par un délégué du CICR accompagné d'un médecin de la Croix-Rouge zaïroise dans l'est du Shaba affecté par les hostilités du 13 novembre, un programme d'assistance d'urgence en faveur de la population

civile dans le besoin a été mis sur pied et a débuté en décembre: un délégué du CICR a séjourné à Moba durant quelques semaines afin d'organiser et de superviser les distributions de vivres (64 tonnes) et de couvertures destinés à quelque 8.650 bénéficiaires. Un lot de médicaments a été mis à la disposition des services médicaux locaux. Cette action a représenté la somme de 67.500 francs suisses environ.

Dans le sillage de son action de protection, le CICR a assisté les personnes détenues en leur distribuant des secours (vivres, savon, couvertures, articles de toilette et de loisirs, médicaments individuels selon les besoins) et en remettant du matériel médical aux dispensaires des lieux de détention, le tout pour une valeur de 22.400 francs suisses. Des familles de détenus dans le besoin ont reçu une aide alimentaire d'appoint.

Le montant total de l'assistance distribuée par le CICR au Zaïre en 1984 s'élève à 106.368 francs suisses.

Diffusion et information

Afin de mieux faire connaître le mouvement de la Croix-Rouge, ses principes fondamentaux et le droit international humanitaire, un programme de diffusion dans la capitale zaïroise et sa périphérie a été élaboré par les délégués du CICR, en collaboration avec les responsables de la Croix-Rouge du Zaïre. Un groupe de diffuseurs formés par le CICR a ainsi été créé au sein de la Société nationale et a commencé son travail dès le mois de janvier, organisant quelque 75 exposés qui ont touché près de 9.500 personnes (personnel médical et paramédical, enseignants, étudiants, membres de la Société nationale). En outre, le CICR s'est chargé de l'organisation de séances de diffusion adressées plus particulièrement aux membres des forces armées et aux milieux gouvernementaux. En 1984, les délégués ont donné 32 conférences illustrées de films et suivies de débats, devant 7.000 personnes environ.

S'insérant dans les efforts de diffusion précités, la mission du chef de la Division juridique du CICR à Kinshasa au mois de mai leur a donné une impulsion supplémentaire, surtout au niveau du grand public.

Rwanda

En novembre 1984, quatre délégués du CICR, dont un médecin, ont commencé une série de visites à six lieux de détention où se trouvaient des détenus de sécurité; toutefois, en raison de restrictions concernant les modalités de ces visites, en particulier la non-acceptation du principe de l'entretien sans témoin pour certains détenus de sécurité à la prison de Ruhengeri, les visites ont été interrompues et elles n'ont pu reprendre en 1984, en dépit des démarches entreprises, notamment auprès du ministre de la Justice, M. Vianney Mugemana, et d'un message du Président Hay au Président de la République rwandaise, M. Habiarimana. Au cours de cette série de visites écourtée, les délégués ont eu accès à 36 détenus de sécurité à Kigali, Gitamara et Butare.

Afin d'améliorer la situation des prisons sur le plan de l'hygiène, le CICR a entrepris des travaux d'assainissement (construction de fosses septiques, amélioration de la distribution d'eau) dans les lieux de détention de Kigali, Ruhengeri et Gisenyi. Un hygiéniste du CICR s'est rendu sur place à deux reprises, en février-mars et en juin, afin de mettre en route les travaux et de contrôler leur avancement. En outre, par l'entremise de la Croix-Rouge rwandaise, le CICR a distribué une modeste assistance matérielle et médicale en faveur des détenus et il a soutenu financièrement des travaux d'aménagement de cellules dans trois prisons.

La valeur totale de cette action s'est élevée, en 1984, à environ 11.500 francs suisses.

Au Rwanda, les délégués du CICR se sont également attachés au développement de la coopération avec la Croix-Rouge de ce pays. Des séances de travail ont eu lieu pour organiser et développer les activités de la Société nationale dans les domaines de la recherche de personnes et de la diffusion du droit international humanitaire. En juillet, une déléguée mandatée de Genève a participé à un séminaire sur les principes et les activités de la Croix-Rouge, organisé par la Croix-Rouge rwandaise à l'intention des cadres de certains ministères et de la Société nationale. En outre, lors d'une mission de deux semaines en novembre, un délégué du CICR a présenté huit exposés devant un public de quelque 2.700 personnes à Kigali, Ruhengeri et Butare; il a également participé à une exposition à l'occasion du 20^e anniversaire de la Croix-Rouge rwandaise.

Congo

En 1984, les délégués du CICR basés à Kinshasa ont effectué plusieurs missions au Congo, afin de s'entretenir avec les autorités et avec les dirigeants de la Société nationale de ce pays. Le délégué chargé de la diffusion a organisé, en collaboration avec la Croix-Rouge congolaise, une exposition conjointe qui s'est tenue à Brazzaville et à Pointe-Noire, respectivement en mars et en avril. A ces occasions, il a présenté des exposés sur le droit international humanitaire et le mouvement de la Croix-Rouge devant un nombreux public.

Dans le cadre des efforts de diffusion amorcés par le CICR au Congo, le chef de la Division juridique du CICR s'est rendu à Brazzaville, où il a donné plusieurs conférences. Il a également rencontré le ministre de la Défense qui a donné son accord de principe à une campagne de diffusion du droit international humanitaire auprès des forces armées.

Togo

En novembre 1982, le CICR a réactivé sa délégation régionale de Lomé qui, outre le Togo, couvre le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Cap-Vert, la Côte-d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigéria, Sao Tomé e Príncipe, le Sénégal et la Sierra Leone.

En 1984, un délégué régional, un délégué chargé de la diffusion du droit international humanitaire et un administrateur étaient basés à la délégation régionale de Lomé. Leurs objectifs généraux étaient les suivants :

- établir et maintenir des relations avec les gouvernements et les Sociétés nationales des pays susmentionnés ;
- faire connaître les activités du CICR, notamment dans le domaine de la protection ;
- rappeler l'existence des Conventions de Genève et des Protocoles additionnels aux Etats non encore parties à ces textes, et promouvoir la diffusion du droit international humanitaire dans divers milieux avec l'aide de la Société nationale ;
- participer, en collaboration avec la Ligue, au développement des Sociétés nationales, principalement dans les domaines de l'information et de la diffusion.

Au Togo, les délégués ont entretenu des relations suivies avec les principaux dirigeants et membres du Comité exécutif de la Croix-Rouge togolaise. Un plan de développement de cette Société nationale a été élaboré conjointement, orienté surtout vers la préparation aux secours d'urgence et la formation de diffuseurs et de secouristes hygiénistes. Un accord de coopération entre le CICR et la Croix-Rouge togolaise a été conclu lors de la mission à Lomé du délégué général-adjoint pour l'Afrique, en novembre.

Concernant la diffusion du droit international, les délégués du CICR ont présenté de nombreux exposés illustrés de films sur le mouvement de la Croix-Rouge et les Conventions de Genève, auprès de différents publics (cadres de certains ministères, gendarmerie, membres de la Société nationale, grand public). La délégation a également obtenu du chef de l'Etat l'autorisation de lancer un programme de diffusion pour les forces armées.

Bénin

En cours d'année, une dizaine de missions ont été effectuées au Bénin. La tâche principale du CICR dans ce pays a été la diffusion du droit international humanitaire et des principes et idéaux de la Croix-Rouge. Le CICR a encouragé les autorités à adhérer aux Protocoles additionnels de 1977 auxquels le Bénin n'est pas encore partie. Par une présence régulière d'un délégué auprès de la Croix-Rouge béninoise, le CICR a favorisé le développement du service d'information de cette Société nationale, notamment en participant, dans le cadre d'un programme de diffusion, à la formation approfondie de deux groupes de diffuseurs des sections locales de Cotonou et de Porto Novo. A plusieurs reprises, les délégués ont ainsi présenté au personnel de la Société nationale des exposés

assortis de projections sur le mouvement de la Croix-Rouge en général et les actions du CICR en temps de conflit, en particulier.

En étroite collaboration avec la Croix-Rouge béninoise, le CICR a consolidé les bases d'un programme de diffusion auprès d'autres milieux (médias locaux, universités, écoles de formation, forces armées) qui a reçu un accueil favorable des autorités.

Concernant la protection, une mission a été effectuée en juillet par le délégué régional basé à Lomé, afin de faire le point sur la situation des détenus de sécurité avec les hauts responsables de la Justice, du ministère de l'Intérieur et du service pénitentiaire. Or, en septembre, à l'occasion de la réélection du chef de l'Etat, tous les détenus de sécurité et administratifs, à l'exception des personnes condamnées à la suite de la tentative de débarquement de mercenaires en 1977, ont bénéficié d'une amnistie.

Burkina Faso

Deux missions ont été réalisées au Burkina Faso (ex Haute-Volta), en janvier et en août, avec pour objectif principal d'entrer en contact avec les dirigeants de la Société nationale et les ministères du gouvernement intéressés par les activités de la Croix-Rouge, à savoir la Santé, l'Information, la Défense et l'Intérieur. Un projet de programme national d'information et de diffusion du droit international humanitaire et des principes de la Croix-Rouge, avec le soutien technique et financier du CICR, a été présenté et accepté par les autorités. D'autre part, un délégué-diffusion du CICR a participé au mois d'août à l'organisation et au déroulement d'un camp de formation des instructeurs de la Croix-Rouge burkinabé.

Cap-Vert

Du 28 mai au 3 juin, un délégué du CICR a participé à un séminaire organisé par la Croix-Rouge du Cap-Vert et la Ligue dans le but de former les cadres de la Société nationale dans les domaines de la diffusion et de l'information.

Gambie

A deux reprises, en juin et en octobre, le délégué régional s'est rendu en Gambie où il s'est entretenu, notamment, avec les ministres de la Justice et de la Santé, le secrétaire permanent au ministère de l'Intérieur, le commissaire des prisons et les responsables de la Croix-Rouge gambienne.

L'offre de services du CICR pour visiter les personnes arrêtées à la suite de la tentative de coup d'Etat du 29 juillet 1981, n'a pas connu de suites concrètes, les autorités gambiennes s'opposant aux entretiens sans témoin tant que les détenus n'ont pas été jugés. Au cours de ces missions, le délégué du CICR a eu l'occasion d'attirer l'attention des

autorités sur les Protocoles additionnels de 1977 et d'encourager le gouvernement gambien à adhérer à ces instruments.

En outre, de nombreuses rencontres ont eu lieu avec les dirigeants de la Croix-Rouge nationale, qui ont permis de faire le point sur les activités de cette Société. Des exposés sur le droit international humanitaire ont été présentés aux membres de la Croix-Rouge gambienne.

Ghana

Au Ghana, le CICR a poursuivi ses démarches en vue d'obtenir l'accès aux personnes détenues à la suite du coup d'Etat du 31 décembre 1981 et des tentatives de coup d'Etat ultérieures. Le délégué régional s'est rendu à Accra à trois reprises; il a rappelé aux autorités ghanéennes le rôle et les modalités d'action du CICR dans le domaine de la protection des détenus et réitéré l'offre de services de l'institution. Aucune réponse définitive n'y avait été donnée à la fin de 1984; toutefois, plusieurs amnisties promulguées par le gouvernement ont permis la libération d'une partie des personnes détenues pour des raisons de sécurité.

Les missions effectuées au Ghana ont également été l'occasion de nombreux entretiens avec les dirigeants de la Croix-Rouge ghanéenne sur les activités de cette Société et la contribution du CICR à leur développement. En janvier, un délégué du CICR a participé à un cours de formation organisé par la Croix-Rouge ghanéenne à l'intention de 53 responsables de la jeunesse venus de tout le pays.

En outre, les délégués du CICR ont maintenu des relations avec les milieux des forces armées et de l'université en vue d'y promouvoir le droit international humanitaire.

Guinée

En juin et en décembre, le délégué régional de Lomé s'est rendu à Conakry, où il a eu des entretiens avec les hautes autorités du nouveau gouvernement, notamment avec les ministres de la Santé, des Affaires sociales, de la Défense, de l'Intérieur et de la Justice. Les principaux objectifs de ces missions étaient les suivants:

- encourager l'adhésion de la Guinée aux Conventions de Genève et à ses deux Protocoles additionnels (ce qui fut fait le 11 juillet);
- aborder le problème de la protection des détenus politiques et présenter l'action du CICR dans ce domaine;
- nouer des contacts avec les différents milieux intéressés par le droit international humanitaire, en vue d'établir un programme de diffusion;
- soutenir la création d'une Société de Croix-Rouge nationale.

Liberia

A l'invitation de la Croix-Rouge du Liberia, le délégué régional de Lomé a séjourné à Monrovia du 29 février au 7 mars; il a fait le point sur les différentes activités de cette Société et l'a aidée à préciser ses objectifs, notamment dans le domaine de l'information et de la préparation aux secours d'urgence. Plusieurs entretiens ont également eu lieu avec les autorités libériennes, notamment avec les ministres de la Justice, de la Défense et de l'Intérieur. L'importance des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève leur a été rappelée en vue d'une adhésion du Liberia à ces instruments.

Mali

Une mission du délégué régional au Mali, du 10 au 20 octobre, a permis, notamment, d'encourager les autorités maliennes à adhérer aux Protocoles additionnels de 1977, et d'établir des liens avec la Croix-Rouge malienne en vue de définir les bases d'une coopération avec cette Société nationale, principalement en matière d'information et de diffusion du droit international humanitaire.

Niger

En janvier, deux délégués du CICR se sont rendus à Niamey, où ils ont rencontré les dirigeants de la Croix-Rouge nigérienne, auxquels ils ont présenté les possibilités d'action du CICR dans le cadre du développement d'une Société nationale, ainsi que les modalités de coopération. A cette occasion, le point a été fait sur la détention pour des motifs de sécurité dans ce pays à la suite de la tentative de coup d'Etat du 6 octobre 1983.

Sénégal

Le délégué régional a effectué deux missions au Sénégal, en mars et en octobre. Il a eu plusieurs entretiens avec des responsables de la Croix-Rouge sénégalaise en vue de définir les possibilités de mettre en place un programme d'information au sein de la Société nationale. En outre, des contacts ont été pris avec la gendarmerie nationale, la police et l'armée afin d'y encourager la diffusion du droit international humanitaire. Enfin, l'importance des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève a été rappelée, en vue d'une adhésion du Sénégal à ces instruments.

Sierra Leone

En mai, le délégué régional a participé à un séminaire organisé par la Croix-Rouge de Sierra Leone, où il a présenté plusieurs exposés assortis de films devant un public très divers (officiers des forces armées et de la police, représentants des

ministères, étudiants, membres de la Société nationale). A cette occasion le délégué a eu des réunions positives avec les hautes autorités du pays concernant l'adhésion du Sierra Leone aux Protocoles additionnels, la diffusion du droit international humanitaire et le rôle du CICR en cas de conflit armé.

SECOURS DISTRIBUÉS PAR LE CICR EN 1984

AFRIQUE

| Pays | Bénéficiaires | Secours | | Assist. méd. | Total (Fr.s.) |
|--|---|---------|----------------|----------------|---------------|
| | | Tonnage | Valeur (Fr.s.) | Valeur (Fr.s.) | |
| Afrique du Sud . . . | Détenus, familles de détenus, réfugiés | 250 | 323 125 | — | 323 125 |
| Angola | Population civile déplacée, handicapés, détenus | 3 867 | 4 591 867 | 426 798 | 5 018 665 |
| Ethiopie | Population civile déplacée, prisonniers de guerre, handicapés | 18 893 | 24 869 625 | 421 671 | 25 291 296 |
| Mozambique. . . . | Handicapés | — | — | 348 351 | 348 351 |
| Namibie | Détenus, familles de détenus | 43 | 65 072 | 3 577 | 68 649 |
| Ouganda | Population civile déplacée, détenus, Société nationale | 5 271 | 3 913 988 | 501 488 | 4 415 476 |
| Rwanda | Détenus, familles de détenus | 1 | 2 764 | 11 453 | 14 217 |
| Somalie. | Prisonniers de guerre, hôpitaux | 28 | 103 277 | 46 387 | 149 664 |
| Soudan. | Prisonniers de guerre rapatriés, Société nationale | 14 | 79 548 | — | 79 548 |
| Soudan (conflit en Erythrée et au Tigré) | Population civile déplacée, prisonniers de guerre | 5 645 | 5 825 047 | 421 108 | 6 246 155 |
| Tchad | Détenus, population civile | 205 | 353 236 | 66 561 | 419 797 |
| Zaïre | Détenus, familles de détenus, population civile déplacée | 68 | 92 148 | 14 220 | 106 368 |
| Zimbabwe | Population civile, réfugiés | 62 | 97 902 | 3 894 | 101 796 |
| TOTAL GÉNÉRAL | | 34 347 | 40 317 599 | 2 265 508 | 42 583 107 |